Quatre-vingt-deuxième année. — N° 164. Le Numéro : 10 francs. Lundi 10 et Mardi 11 Juillet 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DECRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministères d'Etat.

FONCTION PUBLIQUE ET RÉFORME ADMINISTRATIVE

Arrêté du 8 juillet 1950 fixant la répartition des emplois de secrétaires d'administration à pourvoir en application des dispositions du décret n° 50-496 du 6 mai 1950 autorisant l'ouverture d'un concours de secrétaires d'administration et la nomination dans ce corps de fonctionnaires dégagés des cadres (p. 7435).

Ministère de la justice.

Décrets portant substitution et addition de nom (rectificatifs) (p. 7436).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret n° 50-718 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 2 de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires et définissant les statuts particuliers de certains personnels des maisons d'éducation de la Légion d'honneur en ce qui concerne les conditions d'avancement et le temps de services (rectificatif) (p. 7436).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 8 juillet 1950 portant avancement de contrôleurs civils et de contrôleurs civils adjoints en Tunisie (p. 7436).

Arrêté du 1er juillet 1950 portant modification de l'arrêté du 10 mai 1950 portant délégation de signature (p. 7436).

Exequatur accordé à un consul (p. 7436).

Ministère de la défense nationale.

Citation à l'ordre de l'armée (p. 7436).

Décret portant promotions automatiques dans les cadres actifs de l'armée de l'air (rectificatif) (p. 7437).

Arrêté du 24 juin 1950 portant homologation de grade au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur (p. 7437).

Décision portant changement d'arme (armée de terre, réserve) (p. 7441).

Décision portant homologation de brevets de l'armée de l'air et rectificatifs (p. 7442).

Liste d'admissibilité au concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (p. 7445).

Liste d'admission à l'école supérieure de l'intendance (section air) à la suite du concours de 1950 (p. 7446).

Liste des candidats retenus au concours pour le recrutement du personnel navigant (rectificatif) (p. 7446).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (troupes métropolitaines) (p. 7446).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 15 juin 1950 suspendant, à partir du 1er avril 1949, le recouvrement des cotisations dues par les employeurs obligatoirement affiliés à la caisse de compensation des charges exceptionnelles résultant de l'emploi de travailleurs frontaliers domiciliés en Belgique et au Luxembourg (p. 7449).

Arrêté du 24 juin 1950 portant fixation des caractéristiques des nouvelles monnaies divisionnaires de 1 franc, 2 francs et 5 francs destinées au département de la Réunion (p. 7450).

Arrêté du 29 juin 1950 fixant les traitements applicables, à compter du 1er janvier 1949, au chef de travaux de bâtiments et aux chiffreurs de l'administration centrale du ministère de l'intérieur (p. 7450).

Arrêté du 29 juin 1950 fixant les nouvelles rémunérations applicables, à compter du 1er janvier 1948 et du 1er janvier 1949, aux personnels de l'école centrale des arts et manufactures (p. 7451).

Arrêtés fixant les traitements des personnels de l'Etat à compter des 1er janvier et 1er juillet 1950 (pagination spéciale TR., (pp. 313 à 324) (*suite*).

Arrêté portant maintien ou nomination des membres du conseil supérieur de la comptabilité (p. 7453).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 50-825 portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (rectificatif) (p. 7448).

Arrêté du 8 juillet 1950 fixant la date du second tour de scrutin pour les élections au conseil de l'éducation populaire et des sports (p. 7448).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 4 juillet 1950 relatif au transport des gadoues vertes par voies de navigation intérieure (matières dangereuses 1950, n° 29) (p. 7454).

Arrêté du 4 juillet 1950 relatif à la réglementation des organes de sûreté des récipients destinés au transport des hydrocarbures liquéfiés sous pression (matières dangereuses 1950, n° 30) (p. 7454).

Arrêté du 7 juillet 1950 portant fixation des dates des chômages des canaux et des rivières canalisées en 1950 (p. 7454).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 23 juin 1950 relatif aux modalités d'application de la réglementation de l'insémination artificielle des animaux domestiques (p. 7448).

Arrêté du 26 juin 1950 portant ouverture de crédit (p. 7448).

Arrêté du 28 juin 1950 déterminant les conditions d'importation du contingent tarifaire d'oignons à fleurs (p. 7448).

Arrêté du 8 juillet 1950 complétant l'article 39 de l'arrêté du 13 juillet 1949 fixant les modalités de la loi n° 49-752 du 8 juin 1949 portant rétablissement et organisation des élections du conseil d'administration des organismes de la mutualité agricole (p. 7449).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 22 juin 1950 portant affectation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme d'une partie de la caserne Taillebourg, à Saintes (Charente-Maritime) (p. 7454).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 23 juin 1950 portant attribution d'indemnités pour frais de déplacement des membres non fonctionnaires des commissions des déportés et internés de la Résistance (p. 7449).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nomination, titularisation, mutations et admissions à la retraite (services extérieurs) (p. 7454).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 7455).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 7458).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles à la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 7458).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de concours pour le recrutement de personnel navigant de l'armée de l'air en 1950 (rectificatif) (p. 7458).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits en provenance de l'Uruguay (p. 7458).

Avis aux exportateurs de vins (p. 7459).

Avis relatif au tirage de la vingt-septième tranche de la loterie nationale 1950 (p. 7459).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis de concours au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (p. 7459).

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 7459).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de céréales (p. 7461).

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Avis de concours (p. 7461).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (25e semaine de 1950) (p. 7462).

Annonces (p. 7463).

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 3 au 9 juillet 1950.

ASSEMBLEE NATIONALE

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1949

Feuille 74.

Incompatibilité avec le mandat législatif des fonctions de directeur de publication de journal ou écrit périodique. — Proposition de loi de M. Mazuez (*suite*)..... p. 2337

Accord aux planteurs de betteraves pour la campagne 1949-1950 de délais pour l'acquit de leurs impôts. — Proposition de résolution de M. Delahoutre..... p. 2337

Modification de la répartition des traitements de la Légion d'honneur et des autres décorations. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David..... p. 2337

Réglementation de la perception des redevances notifiées aux occupants des baraques. — Proposition de loi de M. Guiguen ..... p. 2337

Fixation pour la campagne 1949-1950 du prix du tabac à la production au même taux que pour la campagne 1948-1949. — Proposition de résolution de M. Ruffe..... p. 2338

Loi de finances pour l'exercice 1950. — Deuxième lettre rectificative au projet de loi..... p. 2338

Règlement au 1er janvier 1950 de la situation des bénéficiaires de l'allocation temporaire aux économiquement faibles. — Avis..... p. 2338

Nullité de certains actes déclaratifs de propriété intervenus pendant l'occupation au profit d'étrangers. — Proposition de loi de M. Robert Bichet..... p. 2339

Application à l'Algérie de la loi n° 49-1096 du 2 août 1949 relative aux baux à loyer de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal détruits par suites d'actes de guerre. — Proposition de loi de M. Borra..... p. 2339

Accord pour le mois de décembre 1949 d'une indemnité de 3.000 F à tous les salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture ainsi qu'aux fonctionnaires, cheminots et personnels des établissements d'Etat. — Proposition de loi de M. Patinaud..... p. 2339

Ouverture de crédits et autorisation d'engagements de dépenses au titre du budget général de l'exercice 1949 (subvention aux fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires et des départements d'outre-mer). — Avis par M. Juglas..... p. 2339

Fixation pour la campagne 1949-1950 du prix du tabac à la production au même taux que pour la campagne 1948-1949. — Rapport par M. Bessac..... p. 2340

Aide sociale par l'attribution des moyens d'existence. — Proposition de loi de M. Meck..... p. 2340

Amélioration des rentes des veuves d'accidentés du travail. — Proposition de loi de M. Meck..... p. 2342

Sécurité sociale des ouvriers forestiers. — Proposition de loi de M. Meck..... p. 2342

Répression des faits de collaboration. — Rapport par M. Minjoz ..... p. 2344

Reconstitution rapide des archives hypothécaires détruites par faits de guerre. — Proposition de loi de M. Maurice Poirot ..... p. 2344

Dérogation à l'article 2 de la loi du 20 septembre 1948 en faveur des fonctionnaires et agents précédemment maintenus en fonctions au delà de la limite d'âge. — Proposition de loi de Mme Lempereur..... p. 2344

Renouvellement du payement de la prime exceptionnelle et extension de cette prime à tous les salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. — Proposition de résolution de M. Augustin Laurent..... p. 2345

Prolongation de la durée du mandat des administrateurs de caisses de sécurité sociale et de caisses d'allocations familiales. — Proposition de loi de M. Meck..... p. 2345

Abrogation du décret n° 49-1129 du 4 août 1949 relatif au contrôle des établissements publics et sociétés nationales se livrant à des études ou fabrications comportant un secret de la défense nationale. — Proposition de loi de M. Cherrier ..... p. 2345

Retour immédiat dans leurs foyers des militaires du corps expéditionnaire d'Indochine arrivés à expiration de leur contrat. — Proposition de loi de M. Girardot..... p. 2345

Accord du bénéfice de l'allocation de chômage partiel aux ouvrières des usines de conserves. — Proposition de loi de M. Signor..... p. 2346

Accord aux mineurs et similaires pour le calcul de leur retraite du bénéfice de la durée de services militaires de leur classe d'âge. — Proposition de loi de Mme Darras ..... p. 2346

Accord mensuel de 250 kg de charbon aux chômeurs. — Proposition de résolution de Mme Nautré..... p. 2316

Réparation des injustices dont sont victimes les viticulteurs de l'Ardèche au sujet de l'impôt sur les bénéfices agricoles. — Proposition de résolution de M. Roger Roucaute ..... p. 2316

Accord d'un colis de vivres mensuel à tous les chômeurs et à leur famille. — Proposition de résolution de Mme François ..... p. 2317

Situation des bénéficiaires de l'allocation temporaire aux économiquement faibles. — Rapport par Mme Francine Lefebvre ..... p. 2317

Taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires. — Rapport par M. Cordonnier..... p. 2317

Faculté pour les militaires appartenant aux formations de l'armée qui opèrent sur le territoire d'Indochine de se faire relever des forclusions qu'ils ont encourru en matière civile, commerciale et administrative. — Projet de loi..... p. 2318

Maintien, à titre provisoire, du siège du tribunal de première instance de Saint-Nazaire a la Baule-Escoublac et du siège du tribunal cantonal de Moyeuvre-Grande à Rosbas. — Projet de loi..... p. 2318

Relèvement des pensions de sapeurs-pompiers. — Projet de loi ..... p. 2318

Application à l'égard des taxes perçues en matière de propriété industrielle des dispositions de l'article 8, paragraphe 2, de la loi n° 48-1973 du 31 décembre 1948 portant fixation, pour l'exercice 1949, des maximas des dépenses publiques et évaluations des voies et moyens. — Projet de loi..... p. 2319

Organisation de la compagnie des commissionnaires agréés par la bourse de commerce de Paris. — Projet de loi. p. 2319

Ratification de la convention générale entre la France et la république de Saint-Marin tendant à coordonner l'application aux ressortissants des deux pays de la législation française sur la sécurité sociale et de la législation sanmarinaise sur les assurances sociales et les prestations familiales conclue le 12 juillet 1949. — Projet de loi..... p. 2350

Organisation d'un apprentissage de la magistrature. — Proposition de résolution de M. Minjoz..... p. 2353

Remboursement aux employeurs par les caisses des allocations familiales du complément à la prime unique et exceptionnelle prévue à l'article 6 de l'arrêté du 3 novembre 1949. — Proposition de résolution de M. Mazier ..... p. 2353

Procédure de fixation des conditions d'admission des objets de correspondance dans le service postal. — Projet de loi ..... p. 2354

Réglementation, pour les prochaines campagnes de chasse de la chasse à la bécasse, afin d'accorder à tous les chasseurs le droit de pratiquer la chasse à la bécasse. — Rapport par M. Zunino..... p. 2354

Admission de l'école de médecine de Rouen dans la liste des écoles de plein exercice. — Proposition de résolution de M. Dusseaulx..... p. 2354

Suspension, pour l'année scolaire 1949-1950, de l'application de l'arrêté du 16 avril 1949 faisant obligation aux étudiants des écoles préparatoires de médecine de quatrième et de cinquième année d'accomplir dans les écoles de plein exercice leur stage obligatoire. — Proposition de résolution de M. Dusseaulx..... p. 2355

Modification de l'article 45 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Gabelle..... p. 2355

Considération des orphelins de guerre comme enfants à charge aussi longtemps que ceux-ci n'auront pas terminé leurs études supérieures ou leur apprentissage. — Proposition de résolution de Mlle Weber..... p. 2355

Considération des orphelins de guerre comme enfants mineurs pour le calcul du quotient familial tant que ceux-ci n'auront pas terminé leurs études supérieures. — Proposition de résolution de Mlle Weber..... p. 2355

Vente à crédit d'engins propres à l'exécution des transports combinés rail-route. — Proposition de loi de M. Penoy. p. 2356

Exonération de tous les pupilles de la nation des droits d'inscription et d'examen. — Proposition de loi de Mlle Weber..... p. 2356

Modification des articles 510 et suivants du code d'instruction criminelle. — Projet de loi..... p. 2356

Modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics. — Avis..... p. 2357

Instructions utiles pour que les conditions d'attribution du complément familial à la prime unique et exceptionnelle prévue à l'article 6 de l'arrêté du 3 novembre 1949 qui n'ont pas respecté la méthode de compensation en vigueur pour les caisses d'allocations familiales soient revues en fonction de ce principe d'équité. — Proposition de résolution de Mme Claeys..... p. 2358

Traitement et prophylaxie de l'alcoolisme chronique. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis..... p. 2359

Locations-gérances de fonds de commerce. — Avis..... p. 2360

Limitation du montant de la patente de 1950. — Proposition de loi de M. Louis Rollin..... p. 2361

Extension au territoire du Togo du décret n° 47-1932 du 7 octobre 1947 portant réglementation des transports automobiles en Afrique occidentale française. — Rapport par M. Castellani..... p. 2361

Modification des dispositions relatives à l'organisation transitoire de la justice à Madagascar et dépendances et aux Comores. — Avis..... p. 2361

Modification des premier et deuxième alinéas de l'article 37 du règlement de l'Assemblée nationale en vue de faciliter le vote sans débat des propositions de résolution. — Proposition de résolution de M. Pierre Montel..... p. 2362

Accord de l'amnistie en matière de prélèvement exceptionnel aux contribuables ayant introduit en cette matière des demandes en remise ou en modération. — Proposition de loi de M. Garcia..... p. 2362

Intensification de l'exportation du porc, du bétail de boucherie et des bêtes d'élevage des régions, pauvres vers les pays européens. — Proposition de résolution de M. Deshors..... p. 2363

Ouverture des crédits applicables au mois de janvier 1950 et autorisation provisoire de percevoir les impôts pour l'exercice 1950. — Projet de loi..... p. 2363

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERES D'ETAT

FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE

Répartition des emplois de secrétaires d'administration à pourvoir en application des dispositions du décret n° 50-496 du 6 mai 1950 autorisant l'ouverture d'un concours de secrétaires d'administration et la nomination dans ce corps de fonctionnaires dégagés des cadres.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret n° 50-237 du 20 février 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut commun des corps des secrétaires d'administration;

Vu le décret n° 50-496 du 6 mai 1950 modifié par le décret n° 50-587 du 27 mai 1950, autorisant l'ouverture d'un concours de secrétaires d'administration et la nomination dans ce corps de fonctionnaires dégagés des cadres;

Sur la proposition du directeur de la fonction publique,

Arrête:

Art. 1er. — Les emplois de secrétaires d'administration à pourvoir en application des dispositions des articles 1er et 2 du décret n° 50-496 du 6 mai 1950 susvisé sont répartis de la façon suivante:

ADMINISTRATIONS	CANDIDATS issus du concours		FONCTIONNAIRES dégagés des cadres.
	Rédacteurs.	Comptables.	
Agriculture	3	»	»
Gouvernement général de l'Algérie (cadre local)	10	»	3
Anciens combattants et victimes de la guerre.	2	»	1
Cour des comptes	2	»	»
Caisse des dépôts et consignations	4	»	1
Education nationale	5	1	5
Finances	11	1	1
Secrétariat d'Etat aux forces armées « air »	4	»	1
Secrétariat d'Etat aux forces armées « guerre »	2	»	1
Secrétariat d'Etat aux forces armées « marine »	2	»	2
France d'outre-mer	»	»	1
Industrie et commerce	4	1	1
Intérieur	6	»	»
Présidence du conseil	2	»	»
Santé publique et population	4	»	»
Caisse nationale de sécurité sociale	1	»	»
Travail et sécurité sociale	5	1	»
Travaux publics, transports et tourisme	1	»	1
Travaux publics (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale)	1	1	»
Travaux publics (secrétariat général à la marine marchande)	1	»	»

Art. 2. — Le directeur de la fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 juillet 1950.

Pour le président du conseil des ministres:
Le ministre d'Etat, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ AUCOURT.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets portant substitution et addition de nom.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 mai 1948: page 4466, 3e colonne, au lieu de: « Buksbaum (Georges-Hermann), né le 16 avril 1908 à Bielefeld (Allemagne) », lire: « Buksbaum (Israël-Hermann), né le 16 avril 1908 à Bielefeld (Allemagne) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 septembre 1948: page 8691, 2e colonne, au lieu de: « Levy (Claude-Elie), né le 3 mars 1906 à Saint-Paul (Brésil) », lire: « Levy (Claude-Elie), né le 23 mars 1906 à Sao Paulo (Brésil) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 août 1949: page 7844, 3e colonne, au lieu de: « De Grammont (Michel-Emmanuel-Marie-Théodule-Antoine-Jean), né le 29 décembre 1901 à Paris (8e) », lire: « De Grammont (Michel-Emmanuel-Marie-Théodule-Antoine-Jean), né le 27 décembre 1901 à Paris (8e) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 janvier 1950: page 329, 1re colonne, au lieu de: « Levy-Franckel (Emile-Jacques-Gilles), né le 19 janvier 1912 à Paris (9e), y demeurant, 20, rue de La Rochefoucauld, et ses enfants mineurs: 1° .....; 2° Ariane-Marie-Andrée, née le 5 mai 1946 à Paris (12e) », lire: « Levy-Franckel (Emile-Jacques-Gilles), né le 19 janvier 1912 à Paris (9e), y demeurant, 20, rue de La Rochefoucauld, et ses enfants mineurs: 1° .....; 2° Ariane-Marie-Andrée, née le 5 mai 1946 à Paris (12e) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 mars 1950: page 2424, 2e colonne, au lieu de: « Iizkovitz (Edouard-Albert), né le 20 juillet 1901 à Paris (11e) », lire: « Iizkovitz (Edouard-Albert), né le 17 juillet 1901 à Paris (11e) ».

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret n° 50-718 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 2 de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires et définissant les statuts particuliers de certains personnels des maisons d'éducation de la Legion d'honneur en ce qui concerne les conditions d'avancement et le temps de services.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juin 1950: page 6699, première colonne, article 2, tableau fixant les conditions d'avancement, 3e colonne (55 p. 100), 2e ligne, au lieu de: « 3 ans (3) », lire: « 3 ans 6 mois (3) »; 3e ligne, au lieu de: « 3 ans (3) », lire: « 3 ans 6 mois (3) ».

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 8 juillet 1950 portant avancement de contrôleurs civils et de contrôleurs civils adjoints en Tunisie.

Par décret en date du 8 juillet 1950:

M. Bardin (Pierre), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon, est élevé au 2e échelon de sa classe (indice 600) à compter du 1er janvier 1950.

M. Minet (Pierre), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon, est élevé au 2e échelon de sa classe (indice 600) à compter du 1er janvier 1950.

M. Henry (Jacques), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon, est élevé au 2e échelon de sa classe (indice 600) à compter du 1er janvier 1950.

M. Janin (Marcel), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon, est élevé au 2e échelon de sa classe (indice 600) à compter du 1er juin 1950.

M. Le Mire (Paul-Hubert), contrôleur civil de 2e classe, hors cadres, est élevé à la 1re classe de son grade, 1er échelon (indice 570), à compter du 1er janvier 1950.

M. Desparmet (Jean), contrôleur civil de 2e classe, hors cadres, est élevé à la 1re classe de son grade, 1er échelon (indice 570), à compter du 1er juin 1950.

M. Bouyssonie (André), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, est nommé contrôleur civil de 3e classe (indice 500), à compter du 1er juin 1950.

M. Hermet (Louis), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, hors cadres, est nommé contrôleur civil de 3e classe (indice 500), à compter du 1er juin 1950.

M. Belfeyle (Henry), contrôleur civil adjoint de 2e classe, est élevé à la 1re classe, 1er échelon (indice 420) de son grade, à compter du 1er août 1949.

M. Laurent (Henri), contrôleur civil adjoint de 2e classe, est élevé à la 1re classe, 1er échelon (indice 420) de son grade, à compter du 1er décembre 1949.

M. Roux (Francis), contrôleur civil adjoint de 2e classe, est élevé à la 1re classe, 1er échelon (indice 420) de son grade, à compter du 1er février 1950.

M. Morel (Louis), contrôleur civil adjoint de 2e classe, est élevé à la 1re classe, 1er échelon (indice 420) de son grade, à compter du 1er septembre 1950.

M. Dumont (Pierre-André), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, est élevé à la 2e classe (indice 380) de son grade à compter du 1er août 1949.

M. Epifanoff (Alexandre), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, est élevé au 2e échelon de sa classe (indice 340) à compter du 16 avril 1950.

M. Meudic (Jacques), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, est élevé au 2e échelon de sa classe (indice 340), à compter du 1er juin 1950.

M. Fernet (André), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, est élevé au 2e échelon de sa classe (indice 340) à compter du 1er juin 1950.

Modification de l'arrêté du 10 mai 1950 portant délégation de signature.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 50-533 du 10 mai 1950, portant réalisation d'économies au commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, et transférant au ministère des affaires étrangères les attributions fixées par le décret n° 45-0141 du 26 décembre 1945;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature par arrêté;

Vu l'arrêté du 10 mai 1950 donnant délégation permanente de signature aux hauts commissaires de la République française en Allemagne et en Autriche,

Arrête:

Art. 1er. — Est modifié ainsi qu'il suit l'article 4 de l'arrêté du 10 mai 1950 donnant délégation permanente de signature aux hauts commissaires de la République française en Allemagne et en Autriche:

« Les hauts commissaires de la République française en Allemagne et en Autriche peuvent subdéléguer la signature qui leur est donnée par les articles 1er et 2 ci-dessus ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juillet 1950.

Pour le ministre des affaires étrangères:
Le directeur du personnel, de la comptabilité, du budget, des transmissions et des affaires techniques,
RAYMOND BOUSQUET.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. André Raillard, en qualité de vice-consul de Norvège à Brest, avec juridiction sur les arrondissements de Brest et de Morlaix.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citation à l'ordre de l'armée.

Par décision du 21 juin 1950, le ministre de la défense nationale cite:

A l'ordre de l'armée.

4e régiment de chasseurs d'Afrique.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme, mais ne donne pas droit au bénéfice d'une citation pour M. le colonel Le Coulteux de Caumont, déjà récompensé à l'occasion de ces faits.

Décret portant promotions automatiques dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er juillet 1950 : page 7000, 1re colonne, 5e et 6e ligne, au lieu de: « Crutel (Robert-Gérard-Marcel), Quemener (Roger-Maurice) », lire: « Quemener (Roger-Maurice), Crutel (Robert-Gérard-Marcel) »; 10e ligne, au lieu de: « Blanc (Félix-Paul-Armand) », lire: « Blanc (Félix-Paul-André) ».

Homologation de grade au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret du 8 mars 1950 modifiant et complétant le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 2 novembre 1949 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués, à titre posthume ou disparu, les personnels des forces françaises de l'intérieur ci-après:

1° REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Faucher (Marcel), né le 27 juillet 1906, recrutement de la Seine (3e bureau), classe 1926, mle 5504.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 15 juin 1943.)

Leloir (René), né le 14 février 1901, recrutement de la Seine (2e bureau), classe 1920, mle 211.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Dubray (Lionel), né le 31 décembre 1925.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Dobel (Louis), né le 21 avril 1912, recrutement de Béthune, classe 1932, mle 778.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Potier (Victorien), né le 22 septembre 1914, recrutement de Béthune, classe 1934, mle 3927.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 6 décembre 1941.)

Lancelle (Louis), né le 1er janvier 1914, recrutement de Lille, classe 1934, mle 1904.

(Pour prendre rang du 9 septembre 1943.)

Ringot (Kléber), né le 3 novembre 1893, recrutement de Dunkerque, classe 1913, mle 2017.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Charles (Paul), né le 31 juillet 1906, recrutement d'Arras, classe 1925, mle 87.

Omeray (Maurice), né le 5 décembre 1920, recrutement de Lille, classe 1939, mle 814.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Dubois (Célestin), né le 20 juillet 1887, recrutement de Cambrai, classe 1907, mle 136.

Van Arslelaer (Georges), né le 26 décembre 1902, recrutement de Lille, classe 1921, mle 7058.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Monneuse (André), né le 3 octobre 1918, recrutement de Valenciennes, classe 1938, mle 1323.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er août 1941.)

Lemaître (Arthur), né le 21 juillet 1900, recrutement de Valenciennes, classe 1920, mle 688.

(Pour prendre rang du 17 juin 1942.)

Lelienne (Jean), né le 29 mars 1910, recrutement de Béthune, classe 1930, mle 1460.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Paris (Paul), né le 25 janvier 1922, recrutement de Lille, classe 1942, mle 19707.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)

Bossu (Marcel), né le 22 juin 1897, recrutement de Béthune, classe 1917, mle 250.

(Pour prendre rang du 29 octobre 1942.)

Lombart (Maurice-Jules-Raoul), né le 2 mai 1907, recrutement de Lille, classe 1927, mle 849.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Turco (Bruno-Justino), né le 8 octobre 1924.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Flanquart (Christian), né le 31 mars 1927.

Florent (Henri), né le 25 août 1912, recrutement de Béthune, classe 1932, mle 3317.

Legrand (Fernand), né le 12 janvier 1912.

Morel (Georges), né le 15 décembre 1924.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Schoeffien (Gaston), né le 20 janvier 1926.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 7 juin 1944.)

Burgot (Jean), né le 28 juin 1923.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Anseaume (Jean), né le 25 mars 1919, recrutement de la Seine, 2e bureau, classe 1939, mle 6295.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 5 juin 1944.)

Lucas (André), né le 31 juillet 1925.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 4 juin 1944.)

Boye (Roland), né le 14 août 1906, recrutement de Bernay, classe 1926, mle 533.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 14 septembre 1943.)

Lisiack (Eugène), né le 29 mars 1885, recrutement de Niort, classe 1905, mle 27.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 7 avril 1944.)

Cyper (Elie), né le 12 septembre 1908, recrutement de la Seine, (3e bureau), classe 1928, mle 2682.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 22 février 1942.)

Coll (Jean-Joseph), né le 5 décembre 1920, recrutement de Poitiers, classe 1940, mle 1961.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bassilliaux (André), né le 12 mai 1905.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 16 février 1943.)

Eyraud (René), né le 27 mai 1899, recrutement de Bordeaux, classe 1919, mle 2782.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Cheron (Hugues), né le 20 août 1906, recrutement de Périgueux, classe 1926, mle 1788.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bernard (Robert), né le 7 mai 1921, recrutement de Limoges, classe 1941, mle B 620/42.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Dhieux (Augustin), né le 11 mars 1913, recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1933, mle 1396.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 22 mai 1942.)

Voignier (Raoul), né le 7 octobre 1907, recrutement de la Seine (2e bureau), classe 1927, mle 1787.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Sehet (Albert), né le 17 août 1918.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 avril 1944.)

Boizard (Charles), né le 22 septembre 1922.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 6 juin 1944.)

Mathieu (Camille), né le 27 novembre 1913, recrutement de Metz, classe 1933, mle 1043.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 10 août 1944.)

Barq (Robert), né le 19 juin 1911.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Durou (Aimé), né le 26 février 1891, recrutement de Montauban, classe 1911, mle 917.

(Pour prendre rang du 21 juin 1944.)

Trzciolek (Lasdilas), né le 9 avril 1919, recrutement d'Albi, classe 1939, mle 258.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine

(Pour prendre rang du 15 juillet 1944.)

Devoucoux (Roger-Robert), né le 29 mai 1912, recrutement de Toulon, classe 1932, mle 26.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Chalon (Henri), né le 19 octobre 1898, recrutement de Châlons-sur-Marne, classe 1918, mle 1431.

Jennepin (Georges), né le 25 août 1899, recrutement de Mézières, classe 1919, mle 1186.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Humbert (Barthélemy), né le 9 août 1891, recrutement de Sélestat, classe 1911, mle 491.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)

Tisserand (Jean), né le 10 février 1911, recrutement d'Epinal, classe 1930, mle 3156.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er août 1941.)

Armbruster (Marie-Robert), né le 10 novembre 1902, recrutement d'Epinal, classe 1922, mle 2402.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Hagenauer (Marcel), né le 31 juillet 1921, recrutement de Nancy, classe 1941, mle 8385.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Collin (Pierre), né le 15 août 1925, recrutement de Nancy, classe 1945, mle 14212.

(Pour prendre rang du 14 août 1944.)

Jacquot (André), né le 30 juin 1908, recrutement d'Epinal, classe 1928, mle 1349.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)

Michelot (René), né le 15 avril 1915, recrutement de Troyes, classe 1935, mle 478.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Aubert (Marcel), né le 16 décembre 1922.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Claude (Louis), né le 24 juin 1912, recrutement d'Epinal, classe 1932, mle 3222.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 6 juin 1944.)

Huttges (Guillaume), né le 24 octobre 1903, recrutement de Belfort, classe 1923, mle 1790.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Rouiller (Maurice), né le 3 juin 1915, recrutement de Besançon, classe 1935, mle 1547.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Leblicq (Sylvain), né le 10 mars 1923, recrutement de Dijon, classe 1943, mle 18081.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Albalate (Pierre), né le 5 décembre 1918, recrutement de Lyon, classe 1938, mle 2888.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Grand (René), né le 15 avril 1921, recrutement de Lyon, classe 1941, mle 25913.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 30 mars 1944.)

Garin (François), né le 16 octobre 1914, recrutement d'Annecy, classe 1934, mle 1933.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Treillon (Maurice), né le 22 février 1906, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1926, mle 565.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Jay (Marcel), né le 1er février 1909, recrutement de Grenoble, classe 1929, mle 532.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Dubourg (Aimé), né le 16 novembre 1913, recrutement de Valence, classe 1935, mle 1078.

Replumaz (Emile), né le 22 avril 1913, recrutement d'Annecy, classe 1933, mle 692.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Costes (Roger), né le 16 octobre 1924.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 26 août 1944.)

Manuby (Jean), né le 28 juin 1898, recrutement de Tulle, classe 1918, mle 1447.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Maurel (Gabriel), né le 5 décembre 1903, recrutement de Marseille, classe 1923, mle 4092.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Delaquerière (Lucien), né le 17 septembre 1886, recrutement de la Seine, 1er bureau, classe 1906, mle 3447.

Grac (Emile), né le 20 septembre 1912, recrutement de Digne, classe 1932, mle 521.

Art. 2. — Sont homologués, à titre pensionnable, les personnels des forces françaises de l'intérieur ci-après:

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Lebas (Lucien), né le 1er juin 1902, recrutement de Bourges, classe 1922, mle 317.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Vernet (Henri), né le 22 août 1917.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Ponzi (Louis), né le 2 mai 1904, recrutement de Besançon, classe 1926/1, mle 2334.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Bacquet (Ernest), né le 5 juin 1903, recrutement de la Seine, 6e bureau, classe 1923, mle 3002.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Leclercq (Marcel), né le 3 mai 1897, recrutement d'Arras, classe 1917, mle 1082.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Naulet (Henri), né le 25 mars 1905, recrutement de la Seine, 1er bureau, classe 1925/1, mle 3851.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine

(Pour prendre rang du 9 juillet 1944.)

Lefranc (Julien-Clément), né le 24 septembre 1913, recrutement de Caen, classe 1933, mle 2736.

Dans le grade de sous-lieutenant

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)

Van Leeuven (Sylvain), né le 22 septembre 1907, recrutement de Lille, classe 1927, mle 7022.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Cloez (Voltaire), né le 3 septembre 1908, recrutement de Béthune, classe 1928, mle 4310.

Dans le grade de sergent

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Calis (Jules), né le 26 janvier 1891, recrutement de Béthune, classe 1911, mle 1621.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Bonnet (Abel), né le 10 août 1919, recrutement de Cambrai, classe 1939, mle 133.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Le Chaton (André), né le 9 octobre 1919, recrutement de Rennes, classe 1938, mle 3168.

Dans le grade de caporal-chef

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Quere (Louis), né le 27 mai 1920.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent-chef

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Mohamed ben Abdeliha, présumé né en 1915, recrutement du Maroc, classe 1933, mle 70.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade capitaine

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Deyris (Jean-Louis), né le 3 mai 1900.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 16 mai 1944.)

Tixier (Ernest), né le 4 mai 1897, recrutement de Riom, classe 1917 mle 2294.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Follet (Charles), né le 29 septembre 1896, recrutement de Valence, classe 1916, mle 272.

Dans le grade de sous-lieutenant

(Pour prendre rang du 29 novembre 1943.)

Duce (Auguste), né le 29 septembre 1917, recrutement de Grenoble, classe 1937/2, mle 1822.

(Pour prendre rang du 26 avril 1944.)

Santoni (Martin), né le 27 avril 1916, recrutement d'Ajaccio, classe 1936, mle 370.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Perdrix (Claude), né le 25 septembre 1922, recrutement de Lyon, classe 1942, mle 25284.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

Champion (Marc), né le 23 août 1909, recrutement de Valence, classe 1929, mle 969.

(Pour prendre rang du 16 janvier 1944.)

Vincent (Pierre), né le 14 septembre 1924.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Ferré (François), né le 29 janvier 1923, recrutement de Marseille, classe 1943, mle 8379.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Scorteccia (Albert), né le 11 octobre 1907, recrutement de Nice, classe 1927, mle 2130.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bedrossian (Ernest), né le 25 janvier 1925.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 10 mars 1943.)

Gieulles (René), né le 20 novembre 1924, recrutement de Béziers, classe 1944, mle 9022.

(Pour prendre rang du 30 juin 1943.)

Pialat (Charles), né le 4 décembre 1922, recrutement de Marseille, classe 1942, mle 12607.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 12 juillet 1944.)

Cardona (Vincent), né le 23 janvier 1928.

Art. 3. — Sont homologués les personnels des forces françaises de l'intérieur ci-après:

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)

Maszadro (Zdzislaw), né le 12 mai 1923.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Dheilly (Alfred), né le 9 septembre 1904, recrutement de Rouen classe 1924, mle 1648.

Gaillardon (Gilbert), né le 14 juin 1903, recrutement de Fontainebleau, classe 1923, mle 940.

(Pour prendre rang du 11 août 1944.)

Moustels (Louis), né le 9 janvier 1902, recrutement de Montauban, classe 1922, mle 747.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Telliez (Fernand), né le 10 juin 1902

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 12 décembre 1942.)

Bironneau (Henri), né le 22 septembre 1922.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Abgrall (Henri-Charles), né le 14 juillet 1906, recrutement de Brest, classe 1926, mle 4963.

Kalt (Julien), né le 29 décembre 1900, recrutement de la Seine (2e bureau), classe 1920, mle 2612.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 23 avril 1944.)

Boulais (René-Paul), né le 27 décembre 1906, recrutement d'Orléans, classe 1926, mle 1193.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Leprêtre (André), né le 26 novembre 1897, recrutement de Béthune, classe 1917, mle 676.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Coene (Marcel), né le 21 décembre 1904, recrutement de Compiègne, classe 1924, mle 787.

Scherlynck (Constant), né le 28 octobre 1909, recrutement d'Arras, classe 1929, mle 1153.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 21 janvier 1944.)

Chaillou (Fernand-Marcel), né le 24 mai 1918, recrutement de Chartres, classe 1938, mle 258.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Boitelle (Serge), né le 30 janvier 1910, recrutement de Laon, classe 1930, mle 1309.

Delozanne (René), né le 7 octobre 1899, recrutement de Laon, classe 1919, mle 581.

Monleau (Auguste), né le 6 août 1897, recrutement d'Avignon, classe 1917, mle 348.

Morival (Edmond), né le 27 mai 1907, recrutement de Valenciennes, classe 1927, mle 611.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 5 avril 1944.)

Bruneau (Lucien), né le 9 août 1917, recrutement de Valenciennes, classe 1937, mle 817.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Devroede (Léon-Emile), né le 7 octobre 1887, recrutement de la Seine (2e bureau), classe 1907, mle 4660.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 8 mars 1944.)

André (Georges-Auguste), né le 13 mars 1899, recrutement de Dreux, classe 1919, mle 166.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bruder (Walter-Jules), né le 1er février 1907, recrutement de Mulhouse, classe 1927, mle 1758.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Foinaud (Roger), né le 9 décembre 1900, recrutement de Caen, classe 1920, mle 90.

Guyard (Jean), né le 6 juin 1911, recrutement d'Angers, classe 1931, mle 1829.

Renaudin (Hubert), né le 26 janvier 1907, recrutement d'Evreux, classe 1927, mle 103.

Verger (Louis), né le 6 août 1921, recrutement de Rennes, classe 1941, mle 3499.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Le Bois (Guillaume), né le 21 mai 1919, recrutement de Guingamp, classe 1939, mle 1237.

Le Nevez (André), né le 13 mai 1894, recrutement de Saint-Malo, classe 1914, mle 508.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Tournier (Yves-Marie), né le 29 janvier 1900, recrutement de Quimper, classe 1920, mle 3676.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Larzul (Basile-Marie), né le 30 septembre 1920, recrutement de Quimper, classe 1940, mle 1612.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Leray (Louis), né le 14 novembre 1901, recrutement de Rennes, classe 1921, mle 689.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Arnauld (Marcel), né le 4 octobre 1908.

Beney (Abel), né le 8 janvier 1900, recrutement de Périgueux, classe 1920, mle 99.

Fleury (Jean-Marie), né le 21 février 1905, recrutement de Vitré, classe 1924, mle 6.

Leylavergne (Pierre), né le 24 décembre 1910.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Denay (Paul), né le 23 juillet 1908, recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1928, mle 5019.

Pournin (Jean), né le 11 juillet 1914, recrutement de Châteauroux, classe 1934, mle 1837.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Beis (Gérard), né le 11 juillet 1916, recrutement de Bordeaux, classe 1936, mle 2701.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lerisson (Arthur), né le 16 novembre 1923.

Pauly (Marcel), né le 20 août 1920.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Darfeuille (Roger), né le 13 mars 1915, recrutement de la Seine (3e bureau), classe 1935, mle 7589.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Casado (Louis), né le 12 mars 1900, recrutement de Foix, classe 1929, mle 341.

Laigneau (Jean), né le 6 mai 1910, recrutement d'Orléans, classe 1930, mle 591.

Legoeuil (Pierre), né le 2 octobre 1913, recrutement de Nimes, classe 1933, mle 1640.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Cominges (Jean-Marie), né le 18 novembre 1894, recrutement de Foix, classe 1914, mle 20.

Jaquier (Pierre), né le 16 mars 1904, recrutement de Caen, classe 1924, mle 1352.

Neuman (Joseph), né le 19 mars 1903, recrutement de Toulouse, classe 1945, mle 6591.

Palos (Manuel), né le 29 juin 1911, recrutement de Toulouse, classe 1938, mle 2059.

Pujo (Jeanne), née le 26 juillet 1893.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bouix (Jean), né le 30 juin 1919, recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1939/1, mle 53.

Claverie (Roger), né le 4 septembre 1909, recrutement de Pau, classe 1929, mle 1792.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 5 juin 1944).

Briard (René), né le 27 décembre 1907, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1927, mle 67.

Kiefer (Georges), né le 26 septembre 1893, recrutement de Strasbourg, classe 1913, mle 104.

Mennegand (Marie-Joseph), né le 27 mars 1896, recrutement de Nancy, classe 1916, mle 763.
Mistler (Henri), né le 14 décembre 1902, recrutement d'Epinal, classe 1922, mle 1913.
Weiss (Jean-Emile), né le 22 septembre 1906.

(Pour prendre rang du 10 juin 1944.)

Christen (Joseph), né le 5 juin 1901, recrutement de Mulhouse, classe 1921, mle 202.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 21 septembre 1943.)

Ziegler (Léopold), né le 19 août 1913, recrutement de Metz, classe 1933, mle 1682.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lemaitre (Louis), né le 8 janvier 1895, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1915, mle 493.
Silberzahn (Jules-Georges), né le 13 août 1893, recrutement de Sélestat, classe 1913, mle 67.

(Pour prendre rang du 22 novembre 1944.)

Riegel (Auguste), né le 15 avril 1887, recrutement de Belfort, classe 1907, mle 1316).
Waechter (René), né le 9 août 1907, recrutement de Mulhouse, classe 1927, mle 1608.

(Pour prendre rang du 23 novembre 1944.)

Marcel (Paul), né le 3 aout 1901.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Boizet (Charles), né le 31 octobre 1902, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1922/2, mle 3372.
Godreaux (Constant), né le 8 avril 1904, recrutement de Valenciennes, classe 1924, mle 381.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Hingray (Charles), né le 7 juillet 1900, recrutement de Vesoul, classe 1920, mle 1121.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Berger (Alexandre-René), né le 13 septembre 1899, recrutement de Montluçon, classe 1919, mle 1149.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 2 août 1944.)

Guy (Gilberte), née le 19 mars 1903.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Barbier (Joseph-Léon), né le 21 juin 1919, recrutement de Grenoble, classe 1939, mle 1303.
Coste (Paul), né le 7 avril 1924, recrutement de Privas, classe 1944, mle 1948.
Jacometti (Albert), né le 13 décembre 1910, recrutement de Grenoble, classe 1930, mle 1815.
Kremser (Paul), né le 13 octobre 1910.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Wilmart (Pierre), né le 11 février 1910, recrutement de Nice, classe 1930, mle 1183.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Ponge (Albert), né le 10 février 1905, recrutement de Saint-Etienne, classe 1925, mle 452.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Schwartz (Jean), né le 30 mars 1907.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Altieri (Ludovic), né le 24 novembre 1912, recrutement de Toulon, classe 1932, mle 2593.
Lat (Antoine), né le 24 septembre 1919, recrutement de Marseille, classe 1939, mle 1383.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Ferrand (Armel), né le 22 mars 1905, recrutement d'Avignon, classe 1925, mle 1102.
Floux (Fernand), né le 31 décembre 1894, recrutement de Marseille, classe 1914, mle 2272.

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Panijel (Jacques), né le 22 septembre 1921, recrutement de la 1re région, classe 1941, mle 18801.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Changement d'arme (armée de terre, réserve).

Par décision en date du 1er juillet 1950 et en application de la feuille de renseignements no 184.578 PM/I.B. du 24 décembre 1949, les aspirants de réserve des troupes métropolitaines dont les noms suivent sont admis d'office par voie de changement d'arme avec leur grade et leur ancienneté de grade dans les cadres des réserves des troupes coloniales et pour compter de la date de la présente décision:

Infanterie coloniale.

Abily (René), venant de l'infanterie. — Indochine-Nord.
Arnould (Maurice-Louis-Marie-Jean), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Auclair (Henri-Georges), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Auzuret (Michel), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Bardet (Léon), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Baudhuin (Pierre-Charles-Ernest), venant de l'arme blindée et cavalerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Baulet (Raymond-Marc-Jean-Henri), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Beissel (Pierre-Franz-Jean-Joseph-Marie-Gérard), venant de l'armée blindée et cavalerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Bena (Paul-Georges), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Bender (Georges-Albert-Xavier), venant de l'arme blindée et cavalerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Berlaud (Michel-Paul-Marie), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Bongard (Roland-Gaston-Alfred), venant de l'infanterie. — Afrique occidentale française.
Carré (Paul), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Chatelier (Alain), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Conlat (Henri-Auguste), venant de l'infanterie. — Afrique occidentale française.
Corlobe (Pierre), venant de l'infanterie. — Madagascar.
Couelle (Jérôme-Denis), venant de l'infanterie. — Afrique occidentale française.
Creac'h (Jean-François), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Dalberto (Jacques-Alfred-André-Jean), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Delauney (Maurice-Charles-Jules), venant de l'arme blindée et cavalerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Depeyre (Antoine-Marie-Etienne), venant de l'arme blindée et cavalerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Desguin (Pierre-Max), venant de l'arme blindée et cavalerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Dessart (Alain-Louis), venant de l'infanterie. — Afrique occidentale française.
Dubois (Jean-Emile), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.

Duval (Jean-Louis-Emile), venant de l'arme blindée et cavalerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Fauchay (Paul-Jean-Marie-Joseph), venant de l'arme blindée et cavalerie. — Afrique occidentale française.
Garot (Robert-Jean-Marie), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Gascon (André-Emile-Albert), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Gaucher (Joseph-Michel), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Geibel (Willy), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Gonnet (Jacques-Marie-Elie), venant de l'arme blindée et cavalerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Granjon (Louis), venant de l'arme blindée et cavalerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Haza (René-Ferdinand-André), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Journeaux (Claude-Henri), venant de l'arme blindée et cavalerie. — Madagascar.
Laporte (Jean-Alphonse), venant de l'arme blindée et cavalerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Louis (Lucien-Jean-Georges), venant de l'infanterie. — Madagascar.
Mares (Henri), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Matton (Fernand-André), venant de l'infanterie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Michaut (Claude-Lucien-Albert-Cornil), venant de l'arme blindée et cavalerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Payet (Philippe-Marcel-Auguste), venant de l'arme blindée et cavalerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Raingeard (Jean-Louis-Eugène-Marie), venant de l'infanterie. — Afrique occidentale française.
Sible (Alfred-Célestin), venant de l'infanterie. — Afrique occidentale française.
Simon (René-Lucien-Marcel), venant de l'arme blindée et cavalerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Vercier (Michel-Jean-Louis), venant de l'arme blindée et cavalerie. Afrique équatoriale française-Cameroun.
Vigneron (Robert-Marcel-Fernand), venant de l'arme blindée et cavalerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.

Artillerie coloniale.

Albaret (Jacques-Auguste-Jean-Mariel), venant du train. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Albeine (Thadé-Georges), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Barthelemy (Louis-Maurice-Marie), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Berthes-Lagarde (Claude-Etienne), venant de l'artillerie. — Afrique occidentale française.
Blanchet (Bernard-Louis-Marie), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Bonjour (Jean-Louis), venant du train. — Afrique occidentale française.
Bouyssou (Robert-Louis-Charles), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Brizzolara (Jean-Charles), venant du train. — Afrique occidentale française.
Chazeau (Jean-Pierre), venant du train. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Clerc (André-Georges), venant de l'artillerie. — Antilles-Guyane.
Copie (Lucien-Georges), venant de l'artillerie. — Afrique occidentale française.
Couturier (Gérard-Maurice-Robert), venant du train. — Afrique occidentale française.
Denieul (Michel-Yves-Pierre), venant du train. — Antilles-Guyane.
Doumenge (Jean-Paul), venant de l'artillerie. — Afrique occidentale française.
Eichenberger (Jean-Raymond-André-Yves), venant de l'artillerie. — Afrique occidentale française.
Fevre (Pierre-Henri), venant du train. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Foucu (Jean-Henri-Ludovic), venant du train. — Afrique équatoriale française-Cameroun
Gilbert (Pierre-Henri-Joseph-Maurice), venant de l'artillerie. — Antilles-Guyane.
Giroudeau (Roger-Louis-Joseph), venant du train. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Goudoffre (Max-Henri), venant de l'artillerie. — Madagascar.
Grasser (René-Eugène-André), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun
Griveau (Marie-Algar-Antoine-Marcel), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Guilhon (Jean-Charles-François), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Guiol (Roland-Louis-André-Moïse), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Jolibois (Roger-Marie-Victor-Emile), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Lamouille (Roland-Roger-Simon), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Lecesve (Jean-Charles), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Leyrat (Henri-Marcel), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Marion (Jacques-Joseph-Marcel), venant de l'artillerie. — Madagascar.
Mathieu (Henri-Joseph), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Meunier (Claude-René), venant du train. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Miclet (André-Marin-Eusèbe), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Milon (Roger-Paul-Robert), venant du train. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Monget (Jean), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Nicault (Jean-Joseph-Evariste), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Pernin (Gabriel-Charles-Edouard), venant du train. — Afrique occidentale française.
Perrault (Robert-Maurice), venant de l'artillerie. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Renaud (Alphonse-Louis-Alfred), venant du train. — Afrique équatoriale française-Cameroun.
Ritter (Telé-Maurice-Félix), venant de l'artillerie. — Afrique occidentale française.

Services des matériels et bâtiments coloniaux.

Rossi (Xavier), venant du matériel métropolitain. — Côte française des Somalis.

Service de santé des troupes coloniales (médecin auxiliaire).

Anquez (Jacques-Louis), venant du service de santé métropolitain. — Afrique équatoriale française. — Cameroun.

Homologation de brevets de l'armée de l'air.

Par décision n° 8503 SPAA/A/B en date du 28 juin 1950, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) décerne les brevets suivants au personnel ci-après:

I. — PERSONNEL NAVIGANT

1° Brevet militaire de pilote d'avion.

(A compter du 3 mai 1950.)

33753 Bienaimé (Raymond), capitaine, né le 12 juin 1920, B. A. 707.
33754 Clerouin (Robert), capitaine, né le 25 avril 1918, sécurité air.
33755 Dubayle (Raymond), lieutenant, né le 5 avril 1918, G. T. 1/61.
33756 Bourdeau (Henri), lieutenant, né le 24 juillet 1920, G. T. 3/61.
33757 Dubroca (Jean-Pierre), lieutenant, né le 12 août 1919, C. P. O. A.
33758 Dompnier (Paul), lieutenant, né le 2 août 1923, G. T. 1/61.
33759 Le Page (Maurice), lieutenant, né le 26 mars 1920, C. P. O. A.
33760 Taisne (André), lieutenant, né le 22 octobre 1922, G. T. 1/61.

2° Brevet militaire de mitrailleur en avion.

Sous-spécialité « Navigateur ».

(A compter du 18 mars 1950.)

4879 Thiriet (Louis-Jean), sergent, né le 10 février 1926, E. P. P. N. B. A. 706.
4880 Bertrand (Jean-Gustave-Eugène), sergent, né le 20 avril 1927, B. A. 706.

La sous-spécialité de « Navigateur » est attribuée, à compter du 18 mars 1950, aux sous-officiers ci-après, titulaires du brevet militaire de mitrailleur en avion:

Soury-Lavergne (Guy-Marie), adjudant, né le 13 juin 1921, E. O. M. 85.
Genies (Pierre), adjudant, né le 12 décembre 1919, C. E. A. M.
Ferrand (René-Marien), adjudant, né le 28 mai 1919, 33e escadre.
Montarnal (Jean-Marie-Bernard), adjudant, né le 13 juin 1919, B. A. 117.
Cochois (Bernard), adjudant, né le 12 août 1922, B. A. 707.
Mattel (Fritz), sergent-chef, né le 12 août 1920, G. T. 1/25.

3° Brevet militaire de mécanicien volant.

(A compter du 8 février 1950.)

1074 Astori (Jean), sergent, né le 31 mars 1925, air A. E. F.
1075 Kerboas (Alphonse), sergent, né le 1er août 1926, air A. E. F.
1076 Leroux (Pierre), sergent, né le 28 février 1925, air A. E. F.
1077 Mogain (Jean, sergent, né le 4 avril 1925, air A. E. F.

(A compter du 21 février 1950.)

1078 Leborgne (Francis), adjudant, né le 23 juin 1919, G. T. L. A. 1/60.
1079 Jarton (Jacques), sergent-chef, né le 24 mars 1920, air A. O. F.

(A compter du 25 avril 1950.)

1080 Macheret (Jean), sergent-chef, né le 1er août 1922, C. E. V.

(A compter du 15 mai 1950.)

1081 Laclau (André), sergent-chef, né le 30 juillet 1919, B. A. 706.
1082 Paloumet (Jean), sergent, né le 6 juin 1925, B. A. 706.

(A compter du 19 mai 1950.)

1083 Cazenave-Gassiot (Albert), sergent, né le 19 septembre 1925, G. T. 1/25.

II. — PERSONNEL NON NAVIGANT SPECIALISTE

1° Brevet supérieur de mécanicien d'aéronautique.

Spécialité « Atelier d'aviation ».

Sous-spécialité « Matériel roulant ».

(A compter du 13 octobre 1949.)

667 Robine (Pierre), adjudant, né le 9 mai 1918, E. A. A. 2/601 (1).
668 Besson (Jean), sergent-chef, né le 16 avril 1917, STMAA 672 (1).
669 Cornille (Louis), sergent-chef, né le 11 mai 1920, E. A. A. 56 (1).
670 Boyance (Maurice), sergent, né le 24 octobre 1918, B. A. 1/134 (1).
671 Roucher (Maurice), sergent, né le 11 août 1915, B. A. 706 (1).

(A compter du 1er juin 1950.)

672 Cazaubon (Jean), adjudant-chef, né le 5 février 1910, B. A. 141 (1).
673 Boutruche (Robert-Auguste), adjudant, né le 23 décembre 1916, B. A. 141 (1).
674 Le Rest (Yves-Marie), adjudant, né le 6 octobre 1911, B. A. 141 (1).
675 Loubet (Xavier-Joseph), adjudant, né le 28 mars 1915, B. A. 141 (1).
676 Villard (Auguste-Casimir), adjudant, né le 14 juillet 1917, B. A. 141 (1).
677 Blanc (Roger-Paul), sergent-chef, né le 22 mai 1921, B. A. 141 (1).
678 Gazeilles (René-François), sergent-chef, né le 23 mars 1916, B. A. 141 (1).

2° Brevet élémentaire de mécanicien d'aéronautique.

a) *Spécialité « Avion ».*

(A compter du 1er janvier 1941.)

7665 Duranton (Marcel), adjudant, né le 24 mars 1918, E. A. A. I/601 (3-4).

b) *Spécialité « Atelier d'aviation ».*

Sous-spécialité « Ajusteur machines-outils ».

(A compter du 1er mai 1944.)

949 Rabary (Henri), sergent-chef, né le 11 octobre 1921, B. A. 708 (4).

Sous-spécialité « Matériel roulant ».

(A compter du 13 octobre 1949.)

950 Leneveu (Fernand), sergent, né le 4 décembre 1920, B. A. 706.

3° Brevet élémentaire de télémécanicien.

Sous-spécialité « Radio électricien ».

(A compter du 6 avril 1950.)

4972 Galdies (Yves), sergent, né le 30 décembre 1927, B. A. 723.
4973 Rotherel (Joseph), sergent, né le 11 mai 1927, B. A. 723.
4974 Canard (Jacques), sergent, né le 23 janvier 1930, B. A. 723.
4975 Unterhalt-Roussel (Georges), sergent, né le 20 juillet 1928, B. A. 723.
4976 Lesein (Paul), sergent, né le 11 janvier 1926, B. A. 723.
4977 Mathieu (Charles), sergent, né le 14 octobre 1924, B. A. 723.
4978 Patela (Claude), sergent, né le 6 janvier 1929, B. A. 723.
4979 Romang (Roger), sergent, né le 24 mai 1929, B. A. 723.
4980 Le Corre (Léon), sergent, né le 6 mars 1929, B. A. 723.
4981 Monot (Paul), sergent, né le 7 juillet 1926, B. A. 723.
4982 Corbière (Jean), caporal-chef, né le 3 mars 1925, B. A. 723.
4983 Rousselle (Robert), sergent, né le 11 décembre 1928, B. A. 723.

La sous-spécialité de « radio-électricien » est attribuée à compter du 6 avril 1950 au sergent-chef Lentz (Fernand), né le 21 décembre 1921, de l'E. T. 2/723, breveté télémécanicien sous le n° 2015 à compter du 1er avril 1940.

Sous-spécialité : « Détection électro-magnétique.

(A compter du 6 avril 1950.)

4984 Bernard (Yves), caporal, né le 26 juin 1928, B. A. 723.
4985 Devaud (Roland), sergent, né le 29 février 1929, B. A. 723.
4986 Planterose (Jean), caporal-chef, né le 12 juillet 1928, B. A. 723.
4987 Français (Jean), caporal-chef, né le 5 août 1929, B. A. 723.
4988 Delort (Pierre), caporal, né le 8 décembre 1928, B. A. 723.

La sous-spécialité de « Détection électro-magnétique » est attribuée à compter du 6 avril 1950 au sergent Lafargue (Gaston), né le 19 mars 1920, de la Z. D. A. 902, breveté télémécanicien sous le n° 1434 à compter du 3 novembre 1939.

III. — PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GENERAL

1° Brevet supérieur du service général.

a) *Spécialité « Fusilier de l'air ».*

(A compter du 3 juin 1949.)

1282 Robinet (Gaston), sergent-chef, né le 22 avril 1917, B. A. 117 (2).

(A compter du 1er décembre 1949.)

1283 Blanc (Lucien), sergent-chef, né le 17 novembre 1921, B. A. 701 (2).

b) *Spécialité « Secrétaire d'état-major ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

730 Leccia (Marc-Aurèle), adjudant-chef, né le 20 juillet 1917, B. A. 117 (2).

(A compter du 21 septembre 1948.)

731 Pezel (Louis), adjudant-chef, né le 20 octobre 1911, S. G. A. C. C. (2).

(A compter du 1er mai 1949.)

732 Roquefort (Victor), adjudant, né le 8 septembre 1915, G. T. 1/63 (2).

(A compter du 17 juin 1949.)

733 Strick (Armand), adjudant, né le 9 août 1915, B. A. 946 (2).

(A compter du 25 octobre 1949.)

734 Bassole (Auguste), adjudant-chef, né le 4 novembre 1914, B. A. 117 (2).

(A compter du 1er janvier 1950.)

735 Cluet (Georges), sergent-chef, né le 24 juillet 1920, S. G. A. C. C. (2).

(A compter du 1er mars 1950.)

736 Sorgnard (Pierre), sergent-chef, né le 4 août 1922, B. A. 117 (2).
737 Terroir (Marcel), sergent-chef, né le 15 juin 1920, B. A. 117 (2).

c) *Spécialité « Chef de sécurité incendie ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

1 Cartron (Louis), adjudant-chef, né le 15 octobre 1905, B. A. 117 (2).
2 Causse (André), adjudant-chef, née le 17 février 1913, E. L. A. 56 (2).
3 Champ (Joseph), adjudant-chef, né le 19 octobre 1907, B. A. 1/104 (2).
4 Dorgigne (Alexandre), adjudant-chef, né le 15 avril 1907, B. A. 101 (2).
5 Etcheverry (Vincent), adjudant-chef, né le 17 janvier 1915, D. B. A. 3/721 (2).
6 Felouzat (Armand), adjudant-chef, né le 16 mars 1914, B. A. 1/116 (2).
7 Guélou (Efflam), adjudant-chef, né le 1er janvier 1913, G. T. 2/61 (2).
8 Guyenot (René), adjudant-chef, né le 10 juin 1917, B. A. 702 (2).
9 Hubert (Joseph), adjudant-chef, né le 9 juillet 1911, E. A. A. 601 (2).
10 Lange (Pierre), adjudant-chef, né le 22 octobre 1915, B. A. 151 (2).
11 Marcini (Gilbert), adjudant-chef, né le 3 juin 1916, B. A. 1/106 (2).
12 Plancon (Gaston), adjudant-chef, né le 5 décembre 1907, B. A. 1/102 (2).
13 Pommerat (André), adjudant-chef, né le 5 août 1907, B. A. 721 (2).
14 Semprez (Paul), adjudant-chef, né le 19 février 1908, compagnie air 1/156 (2).
15 Vagner (André), adjudant-chef, né le 28 avril 1905, D. T. I. (2).
16 Veillon (Jean), adjudant-chef, né le 9 août 1914, B. A. 1/107 (2).
17 Warenghem (Roger), adjudant-chef, né le 10 mars 1911, B. A. 1/121 (2).
18 Escaich (Joseph), adjudant-chef de réserve, né le 20 juin 1909, C. M. A. 226 (2).
19 Banewitz (René), adjudant, né le 5 novembre 1913, M. R. H. 2/784 (2).
20 Clouet (Camille), adjudant, né le 25 avril 1914, section air A 118 (2).
21 Colin (Marcel), adjudant, né le 18 mai 1920, B. A. 706 (2).
22 Houriez (César), adjudant, né le 21 décembre 1914, E. A. A. 606 (2).
23 Siroty (Marcel), adjudant, né le 21 février 1914, A. P. E. 2/601 (2).

(A compter du 31 juillet 1947.)

24 Laye (Max-René), adjudant, né le 2 septembre 1915, B. A. 150 (2).

(A compter du 20 septembre 1947.)

25 Roussel (Guy), adjudant, né le 25 mai 1916, E. A. A. 602 (2).

(A compter du 2 janvier 1948.)

26 Mathis (Jules-Léon), adjudant-chef, né le 13 février 1908, C. B. A. 751 (2).

(A compter du 1er février 1949.)

27 Gaudin (Maxime), sergent-chef, né le 18 novembre 1911, B. A. 1/106 (2).

(A compter du 1er janvier 1950.)

28 Cuvelier (Charles), sergent-chef, né le 19 septembre 1919, B. A. 1/135 (2).

(A compter du 20 janvier 1950.)

29 Rebeu (André), sergent-chef, né le 3 mars 1920, C. I. E. T. (2).

(A compter du 1er mars 1950.)

30 Raffin (Adolphe), sergent-chef, né le 8 décembre 1921, G. T. 1/63 (2).

2° **Brevet élémentaire du service général.**

a) *Spécialité « Contrôleur adjoint d'opérations aériennes ».*

(A compter du 20 février 1950.)

1 Planes (Henri), aspirant, né le 16 juillet 1925, Z. D. A. 903.
2 Crois (Henry), aspirant, né le 20 juin 1923, Z. D. A. 902.
3 Pages (Jacques), aspirant, né le 17 avril 1921, Z. D. A. 903.
4 Billot (Michel), sergent, né le 12 décembre 1923, Z. D. A. 903.
5 Didelot (Michel), sergent, né le 26 juin 1927, S. T. R. 927.
6 Baspeyre (Jean), adjudant, né le 1er avril 1915, C. I. C. O. A. 930.
7 Paler (Paul), sergent, né le 18 novembre 1923, S. T. R. 929.
8 Fouchier (Jean), aspirant, né le 2 mars 1927, Z. D. A. 903.
9 Roux (Georges), sergent-chef, né le 14 mai 1916, Z. D. A. 902.
10 Simonin (Jacques), sergent, né le 19 janvier 1926, Z. D. A. 902.
11 Lenlz (Gilbert), sergent, né le 21 septembre 1924, Z. D. A. 902.
12 Rivière (Roger), sergent, né le 29 juin 1928, Z. D. A. 902.
13 Segura (Jean), sergent, né le 22 mars 1925, Z. D. A. 902.
14 Prädel (André), adjudant-chef, né le 31 mars 1911, Z. D. A. 901.
15 Allain (Gilbert), adjudant, né le 15 octobre 1916, S. T. R. 928.
16 David (Jean), sergent-chef, né le 21 décembre 1922, S. T. R. 927.
17 Duperat (Roger), sergent, né le 14 février 1924, Z. D. A. 901.
18 Haug (Gaston), sergent, né le 18 décembre 1924, Z. D. A. 902.
19 Jamet (Henri), sergent, né le 20 août 1925, Z. D. A. 901.
20 Charlier (Bernard), sergent, né le 2 novembre 1926, Z. D. A. 902.
21 Ciccone (Yves), sergent, né le 21 décembre 1926, S. T. R. 927.
22 Saint-Paul (Arthémon), sergent-chef, né le 2 novembre 1923, C. C. A. 3/72.
23 Coumes (André), sergent, né le 25 mai 1926, C. I. C. O. A. 930.
24 Mascetti (Marcel), sergent, né le 11 décembre 1928, Z. D. A. 902.
25 Rodhuin (Michel), sergent, né le 30 juillet 1927, Z. D. A. 902.
26 Peneyrolles (François), sergent, né le 14 juillet 1930, Z. D. A. 902.
27 Caullet (Roger), sergent, né le 7 novembre 1927, Z. D. A. 902.

(A compter du 26 mai 1950.)

28 Biannic (Yves), sergent, né le 16 mars 1928, S. T. R. 927.
29 Kersaudy (François), sergent, né le 22 mai 1928, S. T. R. 927.
30 Vuillerme (Paul), adjudant, né le 4 janvier 1921, Z. D. A. 901.
31 Chabaud (Marc), sergent, né le 30 décembre 1928, Z. D. A. 902.
32 Rillie (René), sergent, né le 26 janvier 1929, S. T. R. 927.
33 Le Bras (Gilles), sergent, né le 4 juin 1928, Z. D. A. 901.
34 Redon (Jacques), sergent, né le 11 septembre 1927, Z. D. A. 901.
35 Castellana (Antonio), adjudant, né le 4 juillet 1920, Z. D. A. 901.
36 Voisin (Jean), sergent, né le 7 novembre 1926, Z. D. A. 901.
37 Ollavi (Pierre), sergent, né le 31 août 1927, Z. D. A. 902.

b) *Spécialité « Canonnier mitrailleur de l'artillerie de l'air ».*

(A compter du 1er août 1947.)

9 Coustet (Roger), adjudant, né le 15 juin 1921, G. T. 3/61 (2).

c) *Spécialité « Fusilier de l'air ».*

(A compter du 14 juin 1948.)

1823 Lang (Jean), adjudant, né le 14 octobre 1919, 1re D. Aé. et 1re R. A. (2).

(A compter du 1er février 1949.)

1824 Sabardu (André), sergent-chef, né le 13 août 1920, C. S. E. A. et 3e R. A. (2).

(A compter du 18 mai 1949.)

1825 Loigerot (Eugène), sergent, né le 7 octobre 1920, B. A. 117 (2).

d) *Spécialité « Comptable administratif ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

1653 Girard (Jean), adjudant-chef, né le 24 juillet 1912, B. A. 122 (4).

(A compter du 9 mai 1950.)

1654 Grondonna (Georges), sergent-chef, né le 24 février 1918, G. C. 1/1

e) *Spécialité « Comptable mécanographe ».*

(A compter du 18 janvier 1950.)

1655 L'Hopital-Navarre (Maurice), aspirant, né le 29 novembre 1917, B. A. 117.
1656 Soulat (Roger), sergent, né le 3 janvier 1925, B. A. 117.

f) *Spécialité « Secrétaire dactylo ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

2572 Caublot (Michel), adjudant, né le 11 septembre 1917, S. G. A. C. C. (2).
2573 Madou (Rémi), adjudant, né le 25 mai 1917, S. G. A. C. C. (2).

(A compter du 1er mai 1948.)

2574 Brandin (Lucien), sergent, né le 21 septembre 1921, 4e R. A. (2).

(A compter du 15 septembre 1949.)

2575 Plagnol (Robert), sergent, né le 28 juillet 1927, B. A. 117 (2).

(A compter du 1er mars 1950.)

2576 Fremont (André), sergent, né le 16 janvier 1925, B. A. 117 (2).

(A compter du 11 mars 1950.)

2577 Bejot (Jean-Baptiste), sergent-chef, né le 28 février 1920, B. A. 117 (2).

g) *Spécialité « Moniteur d'éducation physique ».*

(A compter du 1er février 1948.)

65 Berthollet (Guy), sergent, né le 30 avril 1921, P. D. C. 71 (2).

(A compter du 1er mars 1948.)

66 Bringuier (René), sergent, né le 28 mars 1919, C. I. M. T. 2/40 (2-3).

h) *Spécialité « Infirmier ».*

(A compter du 27 avril 1950.)

406 Douguet (Jean), caporal, né le 10 novembre 1927, B. A. 1/132 (4).

i) *Spécialité « Sécurité incendie ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

163 Michel (Louis), adjudant, né le 15 juin 1925, B. A. 721 (2).

IV. — BREVET MILITAIRE DE PILOTE DE PLANEURS LEGERS

a) *Type « B ».*

(A compter du 13 mars 1950.)

210 Lacroix (Marcel), sergent, né le 13 février 1920, B. A. 1/104 (4).

(A compter du 7 avril 1950.)

211 Cartier (Yvon), adjudant-chef, né le 15 mars 1914, B. A. 706 (4).

b) *Type « C ».*

(A compter du 15 février 1950.)

212 Guinel (Roger), 2e classe, né le 10 mai 1929, B. A. 1/104 (4).

(A compter du 3 avril 1950.)

213 Contri (Yves), capitaine, né le 25 octobre 1918, B. A. 706 (4).

(A compter du 6 avril 1950.)

214 Dagois (René), aspirant, né le 28 janvier 1912, B. A. 706 (4).

(A compter du 7 avril 1950.)

215 Arias (Félix), adjudant-chef, né le 1er avril 1907, B. A. 706 (4).

(A compter du 13 avril 1950.)

216 Tarlas (Robert), capitaine, né le 7 août 1917, B. A. 706 (4).

(A compter du 18 avril 1950.)

217 Tisserand (André), 2e classe de réserve, né le 27 juillet 1911, C. M. A. 227 (4).

(A compter du 19 avril 1950.)

218 Nuhm (Pierre), capitaine, né le 15 mai 1903, B. A. 102 (4).

(A compter du 26 avril 1950.)

219 Beguinot (André), lieutenant, né le 2 janvier 1914, B. A. 112 (4).

(A compter du 1er mai 1950.)

220 Trillot (Michel), 2e classe, né le 1er octobre 1929, B. A. 135 (4).

(A compter du 2 mai 1950.)

221 Charrier (Lucien), sergent, né le 18 décembre 1929, B. A. 135 (4).

(A compter du 2 juin 1950.)

222 Rougevin-Baville (Edmond), lieutenant-colonel, né le 31 décembre 1907, B. A. 135 (4).

Type « D ».

(A compter du 15 février 1950.)

223 Touy (René), 2e classe, né le 30 juillet 1929, B. A. 104 (4).

(A compter du 27 février 1950.)

224 Lethore (Charles), 2e classe, né le 2 mai 1929, B. A. 104 (4).

(A compter du 15 mars 1950.)

225 Février (Pierre), sergent, né le 3 mai 1923, C. E. S. A. (4).

(A compter du 23 mars 1950.)

226 Villemain (Henri), aspirant, né le 25 octobre 1922, B. A. 724 (4).

(A compter du 7 avril 1950.)

227 Couilleau (René), lieutenant, né le 24 juin 1909, B. A. 706 (4).

(A compter du 3 mai 1950.)

228 Breuil (André), sergent-chef, né le 16 janvier 1922, B. A. 117 (4).

Les intéressés sont classés dans leur nouvelle spécialité à compter de la date d'homologation de leur brevet, sauf en ce qui concerne le personnel reclassé dans les nouvelles spécialités du service général en application de la réglementation en vigueur (repère 2) et qui a fait l'objet d'une décision de changement de spécialité (obtention d'un brevet par équivalence ou à la suite d'un stage ou examen en école, etc.) émanant du commandement.

Les commandants de formation voudront bien chacun en ce qui le concerne donner tous ordres nécessaires pour assurer la mise à jour rigoureuse des pièces matricules des intéressés.

Par ailleurs, les commandants de centres mobilisateurs seront tenus de mettre à jour les dossiers concernant le personnel des réserves et de notifier ces homologations aux intéressés.

(1) Transformation de brevet.
(2) Reclassement.
(3) Régularisation.
(4) Equivalence.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 juin 1949: page 5796, 3e colonne, 3e ligne, le brevet supérieur de fusilier de l'air, homologué sous le n° 867 à compter du 1er janvier 1948 et attribué au sergent-chef Sabardu (André), est annulé.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juillet 1949: page 7126, 3e colonne, 4e ligne, au lieu de: « 80 Fumaux (Joseph) », lire: « 80 Rumaux (Joseph) ».

Liste d'admissibilité au concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (Saint-Cyr).

DEUXIÈME ET DERNIÈRE LISTE D'ADMISSIBILITÉ

Le nombre des points nécessaires pour l'admissibilité en 1950 est fixé à 570.

La deuxième et dernière liste d'admissibilité comprend les candidats ayant subi les épreuves écrites dans les centres de: la Flèche, Rennes, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Toulon, Nice et Alger.

Par application des articles 8 et 11 de l'instruction n° 9223 EMFA/G/3-E. du 23 novembre 1949 relative au concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (Saint-Cyr), 18 candidats ont été éliminés pour notes inférieures à cinq en français, physique et mathématiques.

MM.

Allemane (Guy-Jacques-Bertrand).
Aubin (André-Guy-Louis).
Auclair (Robert-Charles).
Baffeleuf (Georges-Joseph-Jean).
Bailbé (Lucien-François-Jean).
Baley (Xavier-Alexandre-Marie).
Barascud (Guy-Joseph-Lucien).
Barrère (Jean-François).
Bassac (Robert).
Baudoin (Guy-Alfred-René).
Bazire (Jacques-Louis-Edmond).
Bergonier (André-Pierre-Marcel-Marie).
Berlandier (Maurice-Gaston).
Bichon (Claude-Edmond-Camille).
Billières (Alain-Elie).
Bodard (Claude-Daniel-Louis-Marie).
Bonnefon (Jacques-Pierre-Claude).
Bornand (Georges-Jean-Maurice).
Brette (Georges).
Broch (Robert-Germain-Etienne).
Buteau (Michel-Joseph).
Calvez (André).
Cario (Joseph-Louis).
Champagne (Christian-Marcel-Fernand).
Chanard (Jacques-Guy).
Charlot (André).
Chataing (Roger).
Colin (Jean-René-Yves-Henri-Marie).
Colombel (Jacques-Henri-Marie-Joseph).
Combourieu (Jacques-Louis-Marie).
Coullon (Jean-Claude).
Coulon (René-Robert).
Creuly (Jean-Claude).
Danet (Michel-Yves-Georges).
Dantec (Henri-Joseph).
David (Jean-Emile).
Décarier (Bernard-Henri).
Delpeuch (Robert-Jean-Marie).
Delpit (Rémi-Charles-Marie).
Delsart (Jean-François-Jules).
Devémy (Pierre-Charles-François).
Diet (Jean-Louis-Camille).
Dorlencourt (Pierre-Louis-Robert-François).
Dotte (Serge-Gaston-Charles).
Dupont de Dinechin (Bertrand-Marie-François-Henri).
Dupuis (Jean-Marie-Marcel).
Eche (Jacques-François).
Epaillard (Bernard-Jean-François-Joseph).
Espinassy (Jean-Alexis-Simon).
Faivre (Pierre-Jacques-Christian).
Farret (Robert-Auguste-Antoine).
Faulques (Claude-Bernard).
Fissore (Paul-André).
Forestier (Yves-Pierre-Joseph).
Fourticq-Esqueoûte (Christian-Edouard-Jean).
Gauvin (Henri).
Geffroy (Joseph-Jean-Georges).
Gilbert (Bruno-Marie-René-Pierre).
Gouter (Raymond-Eugène-Francis-Marie).
Goumard (Jacques).
Graadin de l'Eprevier (Xavier-Marie-Jacques).
Grenet (Michel-Camille-Raymond).
Guégan (Jean-Jacques-Prosper).
Guigon (Marcel-Alfred-Nicolas).
Guillevic (Jacques-Gabriel).
Guintrand (Pierre-Jean-Albert).
Guizonnier (Christian-Joseph-Marie).
Guyon (Gaston).
Happe (Bernard-Jean-Louis).
Hourdain (Jacques-Michel-Emile).
Houriez (Edmond-Ernest-Benoit).
Hubert (Michel-Claude-Georges).
Hufschmidt (Michel-Jean-Marie).
Humbert (Jean-René-Emile).
Janet (Jacques-André-Jules).
Jérome (Antonio-Michel-André).
Kervahut (Pierre).
Lageat (Edmond-Jean).
Larnaud (Jacques-Charles-Louis).
Laurentin (Guy-Claude-Max-Roch).
Le Bris (Roger).
Le Camus (Jacques-Maurice-Joseph).
Le Cann (Gabriel-Louis-Marie).
Le Coz (Alain-Pierre-Marie).
Lefèvre (Robert-Adrien).
Lejoly (Alain-Edouard).
Lemoinne (Jean-Joseph-Germain).
Lemonnier (Norbert-Alphonse).
Liot de Northecourt (Philippe-Marie-Maurice).
Lockhart (Jean-Paul).
Marland (Robert-Emile-Clément).
Méheut (Maurice-Jean-Elie).
Mialet (Michel-Marie-Adrien).
Montagné (André-Raymond-Simon).
Mougin (Robert-Julien-Joseph).
Mouras (Claude-Henri).
Moynard (Bernard-Eugène-Lucien-Théophile).
Mur (Léon-Robert-Pierre).
Musso (Louis-César-Charles).
Nédélec (Marcel-Marie).
Olivier (Yves).
Ouenne (Rémi-Maurice-Julien).
Péria (Gilbert-Gabriel).
Philippe (Michel-Jean-Marie).
Picaut (Jean).
Poisson (Xavier-Marie-Jacques).
Pouillon (Roger-Benoit-Alcide).
Pourchier (Max-Léo-Jean).
Radiguet de la Bastaie (René-Léon-Victor-Marie).
Rayneau (Bernard-Louis-Marie).
Rémondeau (Robert-Paul-François).
Renault (Yves-Marie).
Richard (Jean-Roch).
Rogues (Roger-Lucien).
Roucaud (Jean-Charles-Marie).
Ruffat (Yves-Marie-Edouard-Joseph).
Salvar (Jean-Germain-Justin-Jasmin).
Samson (Robert-Gabriel).
Sancan (Jean-Claude-Octave-François-Hugues-Marie).
Schumacher (Jacques).
Seaux (Jean-Marie).
Sorba (Pierre-Lucien).
Soulé (Basile-Jean).
Tariel (Michel-Ferdinand-Pierre).
Thomazo (Yves-Léon).
Toma (Jean-Claude-Pierre).
Treff (Gérard-Charles).
Vallet (Lucien-Pierre-Emile).
Vilmain (Pierre-Claude).
Vincent (Roland-Benjamin-Louis-Joseph).
Viotte (Michel-Charles-Germain).
Wattecamps (Guy-Edouard-Maurice-Marie).

Le tour de passage des candidats à l'examen oral est déterminé par l'ordre alphabétique du premier de leurs noms, à partir d'une lettre tirée au sort au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre). Cette lettre, pour le concours de 1950, est la lettre « L ».

L'examen oral sera subi:

1° A la Flèche (prytanée militaire), pour tous les candidats ayant subi les épreuves écrites aux centres de la Flèche, Rennes et Poitiers.

2° A Marseille (lycée Thiers), pour tous les autres candidats figurant sur la liste ci-dessus.

Centre de la Flèche.

Les candidats seront répartis en deux séries:

Première série: de Lageat (Edmond-Jean), à Bazire (Jacques-Louis-Edmond).

Premier jour des examens oraux: mercredi 19 juillet, à huit heures; appel le mardi 18 juillet à dix-sept heures.

Deuxième série: de Bergonier (André-Pierre-Marcel-Marie-Joseph), à Kervahut (Pierre).

Premier jour des examens oraux: dimanche 23 juillet, à huit heures; appel le samedi 22 juillet, à dix-sept heures.

Centre de Marseille.

Premier jour des examens oraux: mardi 1er août, à huit heures; appel le lundi 31 juillet, à dix-sept heures.

Majorations. — Les points de majorations fixés à l'article 9 de l'instruction relative au concours seront accordés dans les conditions suivantes:

1° Majorations à titre militaire. — Seront arrêtées à la date du 1er juillet. Seul un état signalétique et des services, certifié par le chef de corps de l'intéressé, sera admis, à l'exclusion de tout autre document;

2° Majorations pour diplômes. — Seront arrêtées à la date du 1er août. Les candidats intéressés devront présenter l'original du diplôme ou une copie légalisée.

Seuls bénéficieront de la majoration accordée pour la deuxième partie du baccalauréat, les candidats qui présenteront une mention autre que celle qui a servi à leur inscription.

Ces documents seront remis au président du jury au cours de l'appel qui précède la session. Les candidats devront reprendre les pièces justifiant leurs droits à des majorations civiles ou militaires, en fin d'examen.

Aucune pièce ne sera acceptée après que le candidat aura passé les épreuves orales, sauf si la date de l'obtention du diplôme est postérieure. Aucune réclamation ne sera admise par la suite quant au décompte des majorations.

Il en sera de même pour les notes obtenues tant aux épreuves orales qu'aux épreuves physiques, dans l'hypothèse où le candidat ne rapporterait pas au secrétariat du jury, après les avoir totalisées et émargées, les deux fiches qui lui seront remises à l'issue de son examen.

Changement de centre d'examen oral.

Aucune demande de changement de centre n'est accordée. Tout candidat qui ne se présente pas à l'appel indiqué plus haut est considéré comme renonçant au concours et rayé des listes.

En cas de *maladie grave*, constatée par certificat médical, le président du jury reste juge des dispenses que les circonstances lui permettent d'accorder, sans nuire au bon fonctionnement des épreuves.

Hébergement des candidats militaires.

Les candidats militaires seront hébergés dans les conditions suivantes:

Caporal-chef Epaillard, sergents Happe et Piraut et aspirant Buteau: au prytanée militaire de la Flèche.

Aspirant Mialet: par les soins du général commandant la 9e région militaire à Marseille.

Ils seront mis en route par leurs chefs de corps de manière à se présenter dans les centres d'examens oraux au plus tard la veille du début des épreuves orales, de manière à être présents à l'appel des candidats.

Les dossiers des candidats non admissibles, auxquels seront jointes les notes obtenues par les intéressés, seront retournés dans le courant du dernier trimestre de l'année aux préfectures ou aux régions militaires qui les ont transmis lors des inscriptions et à qui ils devront être réclamés.

Liste d'admission à l'école supérieure de l'intendance (section Air) à la suite du concours de 1950.

(Décision ministérielle n° 05078/DCAA/CAB du 24 juin 1950.)

MM.

1 Creux (Gustave), capitaine, direction du commissariat de la 4e région aérienne.
2 Bordes (René), capitaine, organe liquidateur du C. R. A. P. 201 à Versailles.
3 Vicat (Léon), capitaine, magasin central d'habillement n° 797 à Chamalières.
4 Brochet (Gabriel), capitaine, bataillon de l'air 1/132 à Rennes.

La date d'entrée à l'école supérieure de l'intendance sera fixée ultérieurement. Les intéressés en seront avisés individuellement.

Classement par ordre de mérite des candidats retenus au concours des 6 et 7 avril 1950 pour le recrutement de personnel navigant.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juin 1950:

Page 6799, 2e colonne, I. Elèves pilotes, n° 27, au lieu de : « Laupies (Yves), lire: « Laupies (Yves) (1) ».

Page 6800, 1re colonne, II. Elèves navigateurs, n° 2, au lieu de: « Cazenace (Jean) », lire: « Cazenave (Jean) ».

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs

TROUPES METROPOLITAINES

(Extrait de la liste A établi à la date du 3 avril 1950, publié au *Journal officiel* du 23 avril 1950, pp. 4348 et suivantes.)

Les chefs de corps devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les officiers désignés, reconnus aptes physiquement;

2° Faire bénéficier ces officiers de la permission de départ colonial.

I. — MAINTENANCE INDIVIDUELLE

Infanterie.

a) Volontaires.

Capitaine.

M. Barazer de Lannurien (M.), 11e bataillon de chasseurs alpins.

Lieutenant.

M. Dorandeu (R.), compagnie administrative régionale n° 5.

Sous-lieutenants.

MM.
Desset (E.), 146e bataillon d'infanterie.
Bonnieux (J.-M.), 1er régiment d'infanterie.

b) D'office.

Capitaines.

MM.
Deniset (J.-M.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, Nevers.
Poignard (M.-J.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, Besançon.
Gaudin (E.-M.), 151e régiment d'infanterie D. I. M., Tunis.
Demarchi (J.-M.), D. I. M., Tunis.
Le Saout (A.-L.), 41e régiment d'infanterie.
Many (M.-A.), 5e régiment d'infanterie.
Thiery (M.-G.), 5e régiment d'infanterie.
Bergeron (J.-J.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, Clermont-Ferrand.

Lieutenants.

MM.
De Belloy de Saint-Liénard (P.-M.), 1er bataillon de chasseurs à pied.
Ducom (N.), école nationale d'entraînement physique et militaire, Pau.
Leclair (M.-L.), 8e bataillon de chasseurs portés.
Rebillard (G.-J.), 92e régiment d'infanterie.
Jean-Paul (C.-M.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, Pau.
Gourde (P.-B.), 99e 1/2 brigade d'infanterie alpine.
Pano (L.), 1er régiment d'infanterie.
Malarme (A.-L.), 110e régiment d'infanterie.
Marlin (L.-J.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, Fontainebleau.
Danville d'Heribarn (J.-E.), 31e bataillon de chasseurs à pied.
Collier (E.-L.), 67e bataillon d'infanterie.
Simonin (F.-E.), 20e bataillon de chasseurs portés.
Rousseau (P.-A.), 26e régiment d'infanterie.
Acquier (M.-C.), 1er régiment d'infanterie.
Louis (G.-L.), 126e régiment d'infanterie.
Dauvisier (A.-H.), 93e régiment d'infanterie.
Chevassus-Agnes (M.), 159e 1/2 brigade d'infanterie alpine.
Le Blouch (F.-R.), 41e régiment d'infanterie.
Thiers (R.-A.), 151e régiment d'infanterie.
Degurra (C.-G.), 5e bataillon de chasseurs à pied.
Tregan (G.-E.), 29e bataillon de chasseurs à pied.
Mouny (M.), 93e régiment d'infanterie.
Medard (L.-G.), 8e bataillon de chasseurs portés.
Soucat (R.-G.), 152e régiment d'infanterie.
Gambier (G.-E.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, Bourg.
Leforestier (A.-A.), 152e régiment d'infanterie.
Clementz (A.), 1er régiment d'infanterie.
Van Den Berghe (M.), 43e bataillon d'infanterie.
Bourreau (P.-M.-D.), 152e régiment d'infanterie.
Morand (L.-P.), compagnie 302, camp Stetten.

Sous-lieutenants.

MM.
Brod (F.-A.), 5e régiment d'infanterie.
Tavera (J.-P.), 92e régiment d'infanterie.
Durand (N.), 7e régiment de tirailleurs algériens.

Volontaire.

Adjudant sous-chef de musique.

Gabet (F.), 151e régiment d'infanterie.

Arme blindée et cavalerie

a) Volontaires.

Capitaines.

MM.
D'Humières (H.-M.-R.), 5e dragons.
Loncle de Forville (P.-C.-G.), 1e R. S. M.

Lieutenants.

MM.
Archambaud (G.-H.-M.), E. A. A. B. C. de Saumur.
Fages (A.-L.), 1e R. C. A.
Fagot (R.), E. A. A. B. C. de Saumur.

b) D'office.

Chef d'escadrons.

M. Menierc de Schacken (G.-M.-H.), E.-M. du commandement de l'A. B. C. d'Algérie-Tunisie.

Sous-lieutenant.

M. Jalabert (R.-L.), S. E. P. R., 5e région

Artillerie.

a) Volontaires.

Lieutenant.

M. Hinterlang (G.-L.-J.), 406e régiment d'artillerie antiaérienne.

b) D'office.

Chef d'escadron.

M. de Vallat (M.-J.-C.), école supérieure de guerre.

Capitaines.

MM.
Quirici (R.-L.-P.), 93e régiment d'artillerie.
Porte (J.-H.-L.), 421e régiment d'artillerie antiaérienne.
Damotte (G.-P.), 61e régiment d'artillerie antiaérienne.
Rossi (J.-E.), 9e régiment d'artillerie.

Lieutenants.

MM.
Bailliard (J.-P.), 24e régiment d'artillerie.
Gouvernel (C.-M.-E.), école d'application d'artillerie.
Durand (G.), 32e régiment d'artillerie.
Mirande (Y.-H.-J), 404e régiment d'artillerie antiaérienne.
Berthier (M.-M.-E.-V.), 8e régiment d'artillerie.
Bourgeot (R.-H.), 421e régiment d'artillerie antiaérienne.
Coreau (J.-R.), 13e régiment d'artillerie.
D'Hulst (A.-H.), 24e régiment d'artillerie.
Briclot (J.-P.), 402e régiment d'artillerie.
Martin (J.-P.), 8e régiment d'artillerie.
Dondeyne (H.-G.), 32e régiment d'artillerie.

Sous-lieutenants.

MM.
Fichen (L.-M.), état-major de l'artillerie de la 1re région militaire.
Jacquinot (M.-J.-E.), service de l'entraînement préparatoire et des réserves de la 1re région militaire.

Train.

a) Volontaires.

Lieutenants.

MM.
Bertrand (B.), groupe de transport no 522.
Bonarc'h (A.-F.-M.), 456e compagnie de transport.

Sous-lieutenant.

M. Bayle (M.-E.), G. R. I. O. T. no 1.

b) D'office

Néant.

Transmissions.

a) Volontaires.

Capitaines

MM.
Barthoux (G.-L.-A.), commandement supérieur des transmissions de l'armée de terre.
Gravelines (F.-A.-J.), 46e bataillon de transmissions.

Lieutenant.

M. Brohon (R.-G.), compagnie de transmissions du C. I. O. A. d'Arzew.

Sous-lieutenants.

MM.
Broussal (M.-G.), 41e bataillon de transmissions.
Thoreau (M.-L.-J.), 41e bataillon de transmissions.

b) D'office.

Chef de bataillon.

M. Celton (R.-F.-M.), 41e régiment de transmissions

Lieutenants.

MM.
Magnaval (R.-R.), 6e bataillon du matériel de transmissions.
Ramseyer (J.-L.-F.), 45e régiment de transmissions.
Mathieu (J.-L.), 8e régiment de transmissions.
Mosse (J.-C.), 6e bataillon du matériel de transmissions.

Mise en route.

A. — Les officiers désignés seront mis en route dans les conditions suivantes:

Les officiers en provenance de la métropole, des T. O. A. et de l'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A. devront rejoindre le 4 septembre 1950 le centre d'instruction et de transit colonial en métropole (C. I. T. C. M.) de Fréjus, en vue d'être mis en route à partir du 1er octobre 1950, sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Les officiers en provenance de la métropole, des T. O. A. et de l'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N., ne rejoindront pas le C. I. T. C. M. de Fréjus et devront se tenir prêts en A. F. N. à embarquer à partir du 1er octobre 1950.

B. — Prescriptions particulières:

a) Les chefs de corps adresseront, sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau) avant le 1er août 1950, une liste nominative des officiers désignés, indiquant le territoire (métropole, T. O. A. ou A. F. N.) sur lequel les intéressés prendront leur permission de départ colonial;

b) Le commandant du C. I. T. C. M. de Fréjus adressera sous le même timbre, avant le 15 septembre 1950, une liste nominative (distincte par arme) des officiers stagiaires qui, présents au centre à la date du 10 septembre 1950, seront prêts à embarquer à partir du 1er octobre 1950.

II. — RELEVE DE LA LEGION ETRANGERE

Infanterie.

RENFORT LÉGION ÉTRANGÈRE

D'office.

Capitaines.

MM.
Pigeaud (F.-J.), 19e bataillon de chasseurs portés.
Lafontaine (M.-M.), 24e bataillon de chasseurs portés.
Revel (L.-F.), 27e bataillon de chasseurs alpins.
Coust (J.-D.), 19e bataillon de chasseurs portés.
David (A.-A.), 159e demi-brigade d'infanterie alpine.
Prieur (L.-A.), école spéciale militaire interarmes.
Melcion (P.-L.), école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence.
Poirier (L.-G.), état-major T. O. A.
Wargnier (G.-M.), 24e bataillon de chasseurs portés.

Lieutenants.

MM.
Cosson (J.-E.), 7e bataillon de chasseurs alpins.
Prongue (H.), 11e bataillon de chasseurs alpins.
Péron (F.-R.), 41e régiment d'infanterie.
Fargeot (A.-G.), 11/403e régiment d'artillerie anti-aérienne.
Galli (A.), école d'Antibes.

Le Tortorec (J.-C.), 41e régiment d'infanterie.
Buchet (G.-F.), école de haute montagne.
Richez (E.-P.), 110e régiment d'infanterie.
Dupont (J.), 21e bataillon de chasseurs portés.
Henry (E.), 1er régiment d'infanterie.
Verdel (J.-F.), 35e régiment d'infanterie.
Leonetti (O.-A.), 11e régiment d'infanterie.

Sous-lieutenants.

MM.
Bedel (R.), 1er régiment d'infanterie.
Reger (T.-L.-M.), 152e régiment d'infanterie.
Souffiet (O.-L.), 5e régiment de tirailleurs marocains.
Jouvin (L.-J.), 5e régiment de tirailleurs marocains.
Ilatte (J.), 1/99e régiment d'infanterie alpine.

Mise en route.

A. — Les officiers désignés ci-dessus seront mis en route par les soins de leurs chefs de corps de façon à avoir rejoint Sidi-Bel-Abbès le 15 septembre 1950.

Affectés au dépôt commun de la légion étrangère à compter de cette date, ils participeront à l'encadrement des formations de la légion étrangère servant sur les théâtres d'opérations extérieurs.

B. — Prescriptions particulières:

Le colonel commandant le D. C. L. E. adressera sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), avant le 30 septembre 1950, une liste nominative (distincte par arme) des officiers désignés ci-dessus, qui auront rejoint le D. C. L. E. à la date du 20 septembre 1950.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 50-825 portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat à l'éducation nationale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juillet 1950: page 7352, 2e colonne, au lieu de: « Fait à Paris, le 6 juillet 1950 », lire: « Fait à Paris, le 3 juillet 1950 ».

Date du second tour de scrutin pour les élections au conseil de l'éducation populaire et des sports.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 46-1084 du 18 mai 1946 relative au conseil supérieur de l'éducation nationale et aux conseils d'enseignement;

Vu l'arrêté du 4 juin 1946 fixant les modalités des élections au conseil supérieur de l'éducation nationale et aux conseils d'enseignement;

Vu l'arrêté du 1er juin 1950 portant fixation des dates des scrutins pour les élections, notamment au conseil de l'éducation populaire et des sports,

Arrête:

Art. 1er. — La date du second tour de scrutin pour les élections au conseil de l'éducation populaire et des sports est reportée du 10 juillet au 20 juillet 1950.

Art. 2. — Le directeur général de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 juillet 1950.

ANDRÉ MORICE.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Modalités d'application de la réglementation de l'insémination artificielle des animaux domestiques.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 15 mai 1946 relative à l'usage de l'insémination artificielle des animaux domestiques;

Vu le décret du 17 mars 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi;

Vu l'arrêté du 24 avril 1948 fixant les modalités d'application de la réglementation de l'insémination artificielle des animaux domestiques, modifié par les arrêtés des 27 août, 30 septembre 1948 et 30 avril 1949;

Vu l'avis du comité consultatif de l'élevage;

Sur proposition du directeur de la production agricole,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 24 avril 1948 modifiées par celui du 30 septembre 1948 sont abrogées et remplacées par les suivantes:

« Le candidat devra avoir effectué, préalablement à l'examen, un stage théorique et pratique dans un établissement agréé à cet effet par le ministre de l'agriculture.

Sont dispensés de ce stage les candidats titulaires du diplôme de docteur vétérinaire, d'ingénieur agronome ou d'ingénieur agricole; toutefois ceux d'entre eux qui l'auront volontairement effectué, pourront bénéficier, sur leur demande, de la prise en considération de la note de fin de stage qu'ils auront obtenue ».

Art. 2. — Les dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 24 avril 1948, modifiées par celui du 27 août 1948, sont abrogées et remplacées par les suivantes:

« Les épreuves de l'examen d'aptitudes à l'exercice des fonctions de chef de centre comportent:

« 1° Une épreuve théorique portant sur une ou plusieurs des matières suivantes:

« Anatomie, physiologie, hygiène, pathologie de l'appareil génital.
« Technique de l'insémination artificielle et ses bases scientifiques.
« Principales causes de stérilité.
« Eléments de génétiques appliquée.
« Contrôle des aptitudes zootechniques.
« Alimentation rationnelle des animaux domestiques.

« 2° Une épreuve pratique portant sur l'exécution de tout ou partie des opérations qu'un chef de centre d'insémination artificielle peut être appelé à pratiquer.

« 3° Une épreuve administrative portant sur la réglementation de la coopération et du syndicalisme agricole, des livres généalogiques, de la monte publique des taureaux et de l'insémination artificielle.

« La première et la troisième de ces épreuves pourront donner lieu à interrogation écrite complétée par des interrogations orales.

« Les coefficients affectés aux notes obtenues dans les diverses épreuves sont les suivantes:

« *a*) Pour les candidats dispensés du stage préalable à l'examen:

	Coefficient.
Epreuve théorique.....	2
Epreuve pratique.....	5
Epreuve administrative...	3
Total	10

« *b*) Pour les candidats astreints au stage:

	Coefficient.
Epreuve théorique.....	5
Epreuve pratique.....	5
Epreuve administrative...	4
Note de fin de stage...	6
Total	20

« Nul ne peut recevoir l'autorisation d'exercer les fonctions de chef de centre d'insémination artificielle s'il n'a obtenu au moins 60 pour 100 du total maximum des points avec des notes supérieures ou égales à:

« 10 sur 20 pour les épreuves théorique et pratique.
« 7 sur 20 pour l'épreuve administrative ».

Art. 3. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EBRHARD.

Ouverture de crédit.

Par arrêté interministériel en date du 26 juin 1950, un crédit de 82.420.215 F provenant de fonds de concours a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1950:

Chap. 1580. — Service de la répression des fraudes. — Emoluments du personnel contractuel (art. 1er).....	8.000.000 F.
Chap. 1620. — Service de la répression des fraudes. — Indemnités (art. 3).....	993.566
Chap. 3010. — Matériel de l'administration centrale (art. 1er).....	170.000
Chap. 3050. — Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones (art. 8).....	200.000
Chap. 3070. — Indemnités pour frais de déplacements et de missions (art. 12).....	2.000.000
Chap. 3110. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile (art. 4)..	300.000
Chap. 3310. — Matériel du service de la répression des fraudes:	
Article 1er.....	450.000
Article 8.....	132.576
Article 9.....	250.000
Chap. 3120. — Remonte des haras.....	64.341.152
Chap. 5150. — Vulgarisation:	
Article 1er.....	1.186.457
Article 2.....	3.760.464
Chap. 5200. — Organisation et vulgarisation en faveur du vin.....	636.000
Total	82.420.215 F.

Conditions d'importation du contingent tarifaire d'oignons à fleurs.
(Numéro 61 A du tarif des douanes.)

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et les textes qui l'ont modifié ou complété, notamment l'arrêté du 7 janvier 1950;

Vu l'ordonnance du 9 août 1944 comportant le rétablissement de la légalité républicaine et maintenant provisoirement en vigueur les textes dits lois du 11 octobre 1911 et du 2 août 1913 sur l'organisation du marché des semences, graines et plants;

Vu le code des douanes;

Sur la proposition du chef du service des relations extérieures,

Arrête:

Art. 1er. — Les importateurs désireux de bénéficier du droit réduit auquel est assujetti le contingent tarifaire de bulbes, tubercules, oignons, griffes et rhizomes, de plantes à fleurs ou à feuillages à l'état de repos, griffes d'asperges, prévu à la position 61 A du tarif, devront établir en quatre exemplaires une demande d'autorisation conforme au modèle annexé au présent arrêté, ils adresseront cette demande au ministère de l'agriculture (services des relations extérieures, 1er bureau) un mois au moins avant la date présumée du passage en douane.

Art. 2. — Deux exemplaires de la demande visée par le ministre de l'agriculture, après consultation du groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants (6e section), en ce qui concerne la métropole, ou par le directeur des services agricoles en ce qui concerne les départements d'outre-mer, seront retournés au demandeur, qui sera tenu de les présenter lors de la déclaration en douane des importations autorisées. La décision du ministre de l'agriculture sera par ailleurs notifiée aux agents de la protection des végétaux chargés de l'inspection phytopathologique au bureau de douane désigné dans la demande.

Art. 3. — Un arrêté du gouverneur général de l'Algérie précisera ultérieurement les conditions d'importation dans ce territoire de la part du contingent tarifaire qui lui sera attribuée.

Art. 4. — Le directeur de la production agricole et le chef du service des relations extérieures du ministère de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, et en accord avec le directeur général des douanes et droits indirects, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 juin 1950.

Le ministre de l'agriculture,
GABRIEL VALAY.

DEMANDE D'IMPORTATION A DROIT REDUIT D'OIGNONS A FLEURS

Je soussigné (nom, adresse, qualité) .....
.....
demeurant à .....
demande l'autorisation d'importer sous le régime du droit réduit du contingent tarifaire (quantité .....) d'oignons à fleurs et de plantes à bulbes à l'état de repos.

Ces produits sont accompagnés des pièces justificatives suivantes
.....
.....
.....

Ils sont destinés aux personnes dont les noms et adresses figurent au verso de la présente demande.

L'importation se fera par le bureau de douanes de .....
à partir du .....

A ....., le .....

Décision du ministre de l'agriculture .....
Décision du gouverneur général de l'Algérie (1) .....
Décision du directeur des services agricoles (1) .....

(1) Rayer la mention inutile.

Complément à l'arrêté du 13 juillet 1949 fixant les modalités de la loi n° 49-752 du 8 juin 1949 portant rétablissement et organisation des élections des conseils d'administration des organismes de la mutualité agricole.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 49-752 du 8 juin 1949 portant rétablissement et organisation de l'élection des conseils d'administration des organismes de la mutualité agricole;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1949 fixant les modalités d'application de la loi précitée, et notamment l'article 39,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 39 de l'arrêté du 13 juillet 1949 susvisé est complété comme suit:

§ 4. — « Les dépenses résultant de la réunion de l'assemblée générale centrale prévue à l'article 16 de la loi susvisée comprennent:

« Les frais de convocation des membres de l'assemblée;

« Les frais de déplacement et de séjour de ces membres;

« Eventuellement, les frais afférents à la location et à l'équipement de la salle de réunion.

« Les dispositions des paragraphes 2 et 3 du présent article sont applicables aux dépenses prévues au présent paragraphe; pour cette application, la caisse centrale d'allocations familiales agricoles et la caisse centrale de secours mutuels agricoles sont substituées, respectivement, aux caisses d'allocations familiales agricoles et aux caisses d'assurances sociales agricoles ».

Art. 2. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 juillet 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Attribution d'indemnités pour frais de déplacement des membres non fonctionnaires des commissions des déportés et internés de la Résistance.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance, et notamment l'article 14;

Vu le décret n° 49-427 du 25 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 48-1251 du 6 octobre 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance, et notamment les articles 11, 14 et 31,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les membres non fonctionnaires des commissions créées par les textes susvisés seront indemnisés de leurs frais de déplacement sur la base des remboursements de frais alloués aux agents de l'Etat appartenant au groupe II, en ce qui concerne la commission nationale, et au groupe III, en ce qui concerne les commissions départementales.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre et le directeur du budget au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 juin 1950.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUGUES VINEL.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Suspension, à partir du 1er avril 1949, du recouvrement des cotisations dues par les employeurs obligatoirement affiliés à la caisse de compensation des charges exceptionnelles résultant de l'emploi de travailleurs frontaliers domiciliés en Belgique et au Luxembourg.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 3 avril 1948 relative à la constitution de caisses privées de compensation concernant la main-d'œuvre frontalière;

Vu la loi du 13 juillet 1948 instituant une caisse de compensation des charges exceptionnelles résultant de l'emploi de travailleurs frontaliers domiciliés en Belgique et au Luxembourg;

Vu l'arrêté interministériel du 27 août 1948 fixant le siège de la caisse et en désignant le directeur et les administrateurs provisoires;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1948 déterminant la circonscription territoriale de la caisse;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1948 fixant le taux de la cotisation due par les employeurs obligatoirement affiliés à la caisse;

Vu l'avis des administrateurs provisoires.

Arrêtent:

Article unique. — Est suspendu le recouvrement des cotisations prévues par l'arrêté du 6 décembre 1918 et assises sur des salaires afférents à une période de travail postérieure au 31 mars 1919.

Fait à Paris, le 15 juin 1950.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VACHER DESVERNAIS.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Fixation des caractéristiques des nouvelles monnaies divisionnaires de 1 franc, 2 francs et 5 francs destinées au département de la Réunion.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

Vu l'article 28 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les pièces de 1 franc, 2 francs et 5 francs destinées au département de la Réunion et dont la frappe est autorisée par l'article 28 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 seront fabriquées en aluminium et présenteront les caractéristiques suivantes:

DÉNOMINATION	DIAMÈTRE — Millimètres.	POIDS — Poids droit. — Grammes.	POIDS — Tolérance au-dessus ou au-dessous — Millièmes.	COMPOSITION	TRANCHE
5 francs.....	31	3,5	150	Aluminium pur	Lisse.
2 francs.....	27	2,2	50	—	—
1 franc.....	23	1,3	50	—	—

Art. 2. — Le type de ces pièces sera conforme au modèle exécuté par M. Bazor, graveur de la monnaie, et déposé à l'administration des monnaies et médailles.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
Pour le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAUSSADE.

Traitements applicables, à compter du 1er janvier 1949, au chef de travaux de bâtiments et aux chiffreurs de l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, le ministre d'Etat et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites, et les textes qui l'ont complété et modifié;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche de reclassement;

Vu l'arrêté du 29 septembre 1948 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires du ministère de l'intérieur;

Vu le décret n° 49-12 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche de reclassement;

Vu le décret n° 50-419 du 21 avril 1950 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes au corps des chiffreurs du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'intérieur;

Vu le décret n° 50-451 du 21 avril 1950 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires particulières applicables au corps des chiffreurs du ministère de l'intérieur,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les traitements alloués au chef de travaux de bâtiments et aux chiffreurs de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, compte tenu des deux premières tranches de reclassement, sont fixés ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1949:

EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS de base 1955. — francs.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement. — francs.	NOUVEAUX traitements 1949. — francs.
Chef de travaux de bâtiments.....	3e échelon.....	150.000	400	56.800	476.000
	2e échelon.....	135.000	350	46.675	444.000
	1er échelon.....	120.000	300	34.550	356.000
Chiffreur en chef.....	1re classe.....	210.000	500	63.750	638.000
	2e classe:				
	3e échelon.....	195.000	480	60.475	605.000
	2e échelon.....	180.000	460	60.525	568.000
	1er échelon.....	165.000	440	59.300	536.000
Chiffreur principal.....	4e échelon.....	150.000	360	40.360	442.000
	3e échelon.....	140.000	345	43.400	411.000
	2e échelon.....	130.000	330	41.925	390.000
	1er échelon.....	120.000	315	40.775	368.000
Chiffreur de classe exceptionnelle.....	4e échelon.....	105.000	325	52.650	361.000
	3e échelon.....		315	48.525	353.000
	2e échelon.....		305	44.400	343.000
	1er échelon.....		295	40.275	335.000
Chiffreur de 1re classe.....	3e échelon.....	96.000	285	41.650	317.000
	2e échelon.....	90.000	273	40.950	298.000
	1er échelon.....	84.000	260	38.050	282.000
Chiffreur de 2e classe.....	3e échelon.....	78.000	245	35.400	262.000
	2e échelon.....	69.000	225	31.050	239.000
	1er échelon.....	60.000	205	26.575	216.000
Chiffreur stagiaire.....	Echelon unique.....	54.000	185	21.975	195.000

Art. 2. — Les nouvelles rémunérations fixées par le présent arrêté sont exclusives de toute gratification. Aucune indemnité ou avantage de quelque nature que ce soit ne peut être accordé aux personnels énumérés au présent arrêté que dans les conditions prévues aux articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juin 1950.

Le vice-président du conseil,
ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAUSSADE,

Le ministre d'Etat,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ADOLPHE TOUFFAIT.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Nouvelles rémunérations applicables, à compter du 1er janvier 1948 et du 1er janvier 1949, aux personnels de l'école centrale des arts et manufactures.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre d'Etat, le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 48-337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation d'une première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-335 du 29 février 1948 portant attribution d'un complément provisoire de traitement ou de solde aux fonctionnaires agents de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement au titre de la première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche du reclassement de la fonction publique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouvelles rémunérations résultant pour les personnels de l'école centrale des arts et manufactures de l'application de l'article 5 du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 et de l'article 3 du décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 susvisés, sont fixés ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1948 et du 1er janvier 1949:

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	RÉMUNÉRATIONS de 1945.	RÉMUNÉRATIONS de 1948.	RÉMUNÉRATIONS de 1949.
		francs.	francs.	francs.
Ecole centrale des arts et manufactures de Paris.				
Directeur		315.000	847.000	979.000
Sous-directeur	1re classe	275.000	718.000	829.000
	2e classe	235.000	667.000	763.000
	3e classe	210.000	598.000	686.000
Directeur de la recherche scientifique	1re classe	275.000	766.000	925.000
	2e classe	255.000	742.000	877.000
	3e classe	255.000	718.000	829.000
Directeur des études	1re classe	210.000	574.000	638.000
	2e classe	201.000	556.000	608.000
	3e classe	198.000	531.000	574.000
	4e classe	192.000	515.000	548.000
	5e classe	186.000	481.000	510.000
	6e classe	179.000	459.000	479.000
	7e classe	172.000	442.000	452.000
	8e classe	165.000	420.000	422.000
Sous-directeur des études	1re classe	126.000	382.000	467.000
	2e classe	125.000	366.000	441.000
	3e classe	124.000	352.000	414.000
	4e classe	122.000	339.000	390.000
	5e classe	120.000	325.000	364.000
	6e classe	118.000	307.000	335.000
	7e classe	116.000	293.000	309.000
	8e classe	114.000	278.000	286.000
Agent comptable	1re classe	135.000	460.000	480.000
	2e classe	131.000	373.000	439.000
	3e classe	127.000	349.000	400.000
	4e classe	123.000	326.000	363.000
	5e classe	119.000	302.000	321.000
	6e classe	114.000	278.000	286.000
Conservateur du matériel	1re classe	105.000	304.000	353.000
	2e classe	100.000	284.000	328.000
	3e classe	95.000	264.000	302.000
	4e classe	90.000	248.000	280.000
	5e classe	84.000	231.000	256.000
	6e classe	78.000	212.000	232.000
	7e classe	72.000	197.000	211.000
Inspecteur des élèves	1re classe	54.000	164.000	177.000
	2e classe	53.000	160.000	171.000
	3e classe	52.000	157.000	166.000
	4e classe	51.000	154.000	161.000
	5e classe	49.000	148.500	154.000
	6e classe	47.000	143.500	147.000
	7e classe	45.000	138.500	140.000
Dames comptables	1re classe	60.000	195.000	236.000
	2e classe	59.000	188.000	214.000
	3e classe	58.000	183.000	224.000
	4e classe	57.000	176.000	203.000
	5e classe	56.000	171.500	194.000
	6e classe	55.000	167.000	184.000
	7e classe	54.000	162.000	174.000
	8e classe	53.000	155.500	163.000
	9e classe	51.000	149.500	152.000

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	RÉMUNÉRATIONS de 1945.	RÉMUNÉRATIONS de 1948.	RÉMUNÉRATIONS de 1949.
		francs.	francs.	francs.
Dames sténo-dactylographes	1re classe	60.000	183.500	205.000
	2e classe	57.000	174.000	194.000
	3e classe	54.000	168.500	186.000
	4e classe	51.000	162.000	177.000
	5e classe	47.000	153.500	167.000
	6e classe	43.000	141.500	154.000
	7e classe	39.000	129.500	141.000
Commis d'ordre	1re classe	60.000	195.000	236.000
	2e classe	59.000	187.500	223.000
	3e classe	58.000	182.000	211.000
	4e classe	57.000	174.500	199.000
	5e classe	56.000	169.000	188.000
	6e classe	55.000	163.500	177.000
	7e classe	54.000	158.000	166.000
	8e classe	53.000	151.000	153.000
Chef mécanicien	Classe exceptionnelle	84.000	256.000	306.000
	1re classe	81.000	243.000	287.000
	2e classe	78.000	230.000	268.000
	3e classe	75.000	218.000	250.000
	4e classe	71.000	206.000	233.000
	5e classe	67.000	194.000	216.000
	6e classe	63.000	182.000	199.000
Chef électricien	Classe exceptionnelle	78.000	246.000	300.000
	1re classe	75.000	233.000	280.000
	2e classe	72.000	224.000	265.000
	3e classe	69.000	212.000	247.000
	4e classe	66.000	200.000	229.000
	5e classe	63.000	189.000	212.000
	6e classe	60.000	180.000	197.000
Secrétaires de direction	1re classe	105.000	264.500	287.000
	2e classe	101.000	249.500	270.000
	3e classe	97.000	240.000	255.000
	4e classe	93.000	228.500	240.000
	5e classe	89.000	214.500	225.000
	6e classe	85.000	207.500	212.000
	7e classe	81.000	199.000	199.000
	8e classe	77.000	188.000	188.000
	9e classe	72.000	183.000	183.000
Ouvriers première catégorie	1re classe	72.000	218.500	254.000
	2e classe	69.000	209.500	242.000
	3e classe	66.000	200.500	230.000
	4e classe	63.000	192.000	218.000
	5e classe	60.000	185.000	207.000
	6e classe	57.000	174.500	195.000
	7e classe	54.000	168.000	184.000
Ouvriers deuxième catégorie	1re classe	66.000	201.500	232.000
	2e classe	64.000	195.000	221.000
	3e classe	62.000	187.000	210.000
	4e classe	60.000	181.500	200.000
	5e classe	58.000	173.000	188.000
	6e classe	56.000	165.000	176.000
	7e classe	54.000	158.500	166.000
Garçons de laboratoire chargés de travaux	1re classe	48.000	180.000	218.000
	2e classe	46.000	172.500	206.000
	3e classe	44.000	165.500	195.000
	4e classe	42.000	155.000	183.000
	5e classe	40.000	146.000	170.000
	6e classe	38.000	137.000	158.000
	7e classe	36.000	131.000	147.000
Garçons de laboratoire	1re classe	45.000	153.000	169.000
	2e classe	44.000	150.500	165.000
	3e classe	43.000	143.500	158.000
	4e classe	42.000	140.500	153.000
	5e classe	41.000	134.500	146.000
	6e classe	40.000	131.500	141.000
	7e classe	38.000	125.500	134.000
	8e classe	36.000	121.500	129.000
Garçons de bureau - concierges	1re classe	45.000	147.500	158.000
	2e classe	44.000	145.000	154.000
	3e classe	43.000	137.500	147.000
	4e classe	42.000	135.000	143.000
	5e classe	41.000	130.000	137.000
	6e classe	40.000	127.000	132.000
	7e classe	38.000	121.500	126.000
	8e classe	36.000	118.000	121.000

Art. 2. — Les nouvelles rémunérations fixées par le présent arrêté sont exclusives de toute gratification.

Aucune indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être accordé aux agents énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Les nouvelles rémunérations seront attribuées aux agents suivant leurs classe et échelon respectifs.

L'attribution des nouvelles rémunérations ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des agents dans leur classe ou échelon comptera du jour de leur dernière promotion.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juin 1950.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON BIDUART.

Le ministre d'Etat,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ADOLPHE TOUFFAIT.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Maintien ou nomination des membres du conseil supérieur de la comptabilité.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),

Vu le décret n° 47-188 du 16 janvier 1947 portant création d'un conseil supérieur de la comptabilité, et notamment son article 5;

Vu le décret n° 50-409 du 31 mars 1950 modifiant le décret n° 47-188;

Vu l'arrêté du 21 mars 1947 portant nomination des membres du conseil supérieur de la comptabilité;

Vu l'arrêté du 24 février 1950 nommant un vice-président du conseil supérieur de la comptabilité,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont maintenus ou nommés membres du conseil supérieur de la comptabilité:

MM. Henri Montet, sous-directeur au ministère des finances et des affaires économiques, vice-président;

Robert Guerbigny, président du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables et comptables agréés, vice-président;

Pierre Lauzel, secrétaire général du conseil supérieur de la comptabilité;

le directeur de la comptabilité publique;

le directeur général des impôts;

le directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques,

représentant le ministre des finances et des affaires économiques.

M. Beau, contrôleur général, représentant le ministre de l'industrie et du commerce.

M. Cépède, chef du service d'études et de documentation, représentant le ministre de l'agriculture.

M. Lageyre, inspecteur général de l'enseignement technique, représentant le ministre de l'éducation nationale.

Le directeur des affaires civiles et du sceau, représentant le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Uri, représentant le commissariat général du plan.

M. Gaborit, conseiller maître à la cour des comptes.

M. André Brunet, contrôleur d'Etat, commissaire du Gouvernement auprès du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables et comptables agréés.

M. Grimanelli, directeur des programmes, représentant le conseil national du crédit.

M. Robert Picard, commissaire contrôleur à la direction des assurances, représentant le conseil national des assurances.

M. Paul Caujolle, président d'honneur du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables et comptables agréés, président de l'académie de comptabilité.

M. Le Gorgeu, ancien sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, président de la société de comptabilité de France.

M. Bouteron, premier vice-président de la fédération des commissaires de sociétés agréés par les cours d'appel.

M. Louis Danty-Lafrance, président de l'association des conseils en organisation scientifique.

M. Lorain, conseiller maître à la cour des comptes, représentant la commission de vérification des comptes des entreprises publiques dont il est le rapporteur général.

M. Le Henaff, contrôleur général de 1re classe de la marine, représentant la commission d'étude de la réforme budgétaire.

M. Dalsace, conseil juridique, professeur au centre de préparation aux affaires de la chambre de commerce de Paris, représentant la commission de réforme du code de commerce et du droit des sociétés.

M. Froment, secrétaire du comité des experts chargé d'élaborer la comptabilité nationale.

M. Ardant, inspecteur des finances, représentant le comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, dont il est le secrétaire général.

M. Lagarde, contrôleur général de la marine, représentant la commission d'étude de la comptabilité industrielle (forces armées).

M. Ratineau, inspecteur général de l'agriculture, représentant la commission de la comptabilité et de la rentabilité agricoles du conseil supérieur de l'agriculture.

M. Maigret, expert comptable, président d'honneur de la confédération des sociétés coopératives ouvrières de production, représentant le conseil supérieur de la coopération.

M. Roux, inspecteur général de la Banque de France, représentant la commission de contrôle des banques.

M. Fourastie, chargé de mission au commissariat général du plan, professeur à l'institut de technique comptable du conservatoire des arts et métiers, représentant le comité national de la productivité.

MM. Justin Alexandre, Charles Brunet, Pierre Garnier, Marcel Lebreton, Valentin Lemoine, Ferdinand Martin, Claude Monloup-Robert, Albert Veyrenc, membres de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés, proposés par le conseil supérieur de l'ordre:

MM. Anthonioz, directeur de comptabilité;

Demonet, directeur de comptabilité, président de la fédération des compagnies des chefs de comptabilité;

Peault, directeur de comptabilité, proposé par le comité de liaison des groupements comptables;

Jean Benoit, chef du service de l'organisation industrielle à la compagnie Alais, Froges et Camargue;

Jean Villard, ancien élève de l'école polytechnique, administrateur directeur général des établissements Boka;

Waendendries, président de la chambre de commerce de Saint-Quentin, membre du comité directeur de la confédération générale des petites et moyennes entreprises;

de Thomasson, ancien inspecteur des finances, ancien directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas,

proposés d'un commun accord par le conseil national du patronat français et l'association des présidents des chambres de commerce.

M. L. Caillet, contrôleur de la compagnie Saint-Gobain, représentant la confédération générale des cadres.

M. P. Leveque, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur conseil, représentant la confédération générale du travail.

M. Pagliano, secrétaire général des Charbonnages de France, représentant la confédération générale du travail force-ouvrière.

M. Raymond Lecœur, chef de comptabilité, représentant la confédération générale des travailleurs chrétiens.

MM. Hervé-Gruyer, conseiller maître à la cour des comptes;

Chanel, inspecteur des finances;

Alphonse Martin, professeur à l'institut de technique comptable du conservatoire des arts et métiers;

Georges Poujol, commissaire expert économique d'Etat,

désignés sur proposition du président du conseil supérieur de la comptabilité.

M. Hamel, professeur à la faculté de droit de Paris, directeur de l'institut des sciences juridiques et financières appliquées aux affaires.

M. Lutfalla, président directeur général de la compagnie d'assurances « La Nationale, risques divers », administrateur de l'école nationale d'organisation économique et sociale.

M. J. Parenteau, ingénieur civil des mines.

M. François Perroux, professeur à la faculté de droit de Paris, directeur de l'institut de science économique appliquée.

M. Turpin, vice-président de la commission de normalisation des comptabilités.

M. Léon Retail, expert financier, président de la fédération nationale des associations d'experts judiciaires.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
ROBERT BURON.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Affectation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme d'une partie de la caserne Taillebourg à Saintes (Charente-Maritime).

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du secrétaire d'Etat aux finances en date du 22 juin 1950, sont affectés à titre provisoire au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en vue de leur transformation en cité-logements, les bâtiments 2 et 4 de l'immeuble domanial situé à Saintes, dénommé caserne Taillebourg, ainsi que le terre-plein sur lequel est construit le bâtiment n° 2.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Transport des gadoues vertes par voies de navigation intérieure (matières dangereuses 1950, n° 29).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Article unique. — Le règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses et infectes est complété par l'article suivant:

« *Art.* 969 bis: Transport des gadoues vertes (groupe 61 301). — Le chargement des gadoues vertes n'est autorisé qu'à bord:

« *a*) Des bateaux en bois ne comportant aucun personnel logeant à bord;

« *b*) Des bateaux en fer (1), que l'ingénieur du service de la navigation ou son délégué aura reconnus satisfaisants quant à la disposition des logements par rapport au chargement ».

Avec le renvoi suivant en bas de page:

« (1) Pour convenir à un transport de gadoues vertes, un bateau en fer doit être tel que des gaz nocifs susceptibles de se dégager à la suite d'une altération rapide des gadoues et éventuellement plus lourds que l'air ne puissent descendre dans les logements du personnel ou autres emplacements occupés en cours de transport par du personnel ».

Fait à Paris, le 4 juillet 1950.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme:

Le secrétaire général aux travaux publics,

E. DORGES.

NOTA. — En raison de son importance, le règlement approuvé par l'arrêté du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. Une deuxième édition de ce document sera prochainement mise en vente à l'Imprimerie nationale, sa parution sera annoncée au *Journal officiel*.

Réglementation des organes de sûreté des récipients destinés au transport des hydrocarbures liquéfiés sous pression (matières dangereuses 1950, n° 30).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'arrêté du 16 janvier 1948 relatif au transport en wagons-citernes des hydrocarbures liquéfiés sous pression;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Article unique. — Le texte du deuxième alinéa du paragraphe 4 de l'article 276 du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses est remplacé par le suivant:

« Toutefois, pour les hydrocarbures liquéfiés sous pression (faisant partie du groupe 14.411) à l'exclusion de l'acétylène et de tous les autres gaz autodétonants, les organes de sûreté des récipients dépassant 500 litres pourront être maintenus en service à condition que ces organes soient agréés par la direction des carburants (ministère du commerce et de l'industrie) qui approuvera préalablement la notice d'emploi de ces appareils. »

Fait à Paris, le 4 juillet 1950.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme:

Le secrétaire général aux travaux publics,

E. DORGES.

NOTA. — En raison de son importance, le règlement approuvé par l'arrêté du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. Une deuxième édition de ce document sera prochainement mise en vente à l'Imprimerie nationale, sa parution sera annoncée au *Journal officiel*.

Fixation des dates des chômages des canaux et des rivières canalisées en 1950.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur des ports maritimes et des voies navigables,

Vu l'arrêté du 27 mars 1950 fixant les dates des chômages des canaux et des rivières canalisées pour 1950,

Arrête:

Article unique. — Par modification aux dispositions de l'arrêté du 27 mars 1950 susvisé, la durée des chômages sur les voies suivantes est fixée comme suit pour l'année 1950:

RIVIÈRES ET CANAUX	DURÉE du chômage.	DATES DE l'arrêt de la navigation.	DATES DE la reprise de la navigation.
6° Voies navigables du Midi.			
. . . . .			
Canal latéral à la Garonne.....	20 jours.	8 juillet.	28 juillet.
. . . . .			

Fait à Paris, le 7 juillet 1950.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

DE BONNEFOY.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêtés du 30 juin 1950:

A été nommé inspecteur principal à Alger-poste et bâtiments, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en cette qualité à la disposition du gouverneur général de l'Algérie: M. Baltardive, inspecteur rédacteur à Alger-direction.

A été mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie pour la direction centrale des postes, télégraphes et téléphones (poste et bâtiments): M. Yacono, inspecteur principal à Paris-services télégraphiques et téléphoniques.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 1er septembre 1950: M. Lalande, receveur de 2e classe à Eymoutiers.

A compter du 3 septembre 1950: M. Troquereau, receveur de 2e classe à Saint-Just-en-Chaussée.

A compter du 9 novembre 1950: M. Beauchard, inspecteur principal à Paris-recherches et contrôle techniques.

Par arrêté du 30 juin 1950, a été muté à Asnières-centre, M. Jourcin, receveur hors classe à Sfax.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 11 juillet 1950.

A dix heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Communication de M. le président du conseil désigné.

Séance du mardi 11 juillet 1950.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Loustau, jusques et y compris M. Marie (André).

Tribunes. — Depuis M. Guyot, jusques et y compris M. Hugues (Joseph-André).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 11 juillet 1950.

N° 9709. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis portant réforme de la filiation et tendant à modifier les articles 335, 340, 341 et 342 du code civil (renvoyée à la commission de la justice).

N° 10228 (rectifié). — Proposition de loi de M. Deixonne tendant à améliorer le régime de sécurité sociale dans les mines (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 10292. — Rapport par M. Charpin, au nom de la commission de la justice, sur le projet de loi et les propositions de loi relatifs à l'amnistie.

N° 10329. — Proposition de résolution de M. Médecin tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour déplacer la date des vacances scolaires, en vue de favoriser la politique de l'allongement des saisons touristiques (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 10365. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis tendant à permettre aux locataires de transformer une partie de leurs locaux d'habitation en locaux professionnels (renvoyée à la commission de la justice).

N° 10428. — Proposition de loi de M. d'Aragon tendant au rétablissement du scrutin uninominal et à l'établissement de la représentation proportionnelle intégrale pour l'élection des députés de la métropole et de l'Algérie à l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 10468. — Proposition de loi de M. Pierre Chevallier tendant à abroger l'article 67 de la loi du 14 avril 1924 et l'article 49 de la loi du 20 septembre 1948 sur les pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 10479. — Rapport par M. Siefridt au nom de la commission de la reconstruction sur le projet de loi portant aménagement du prélèvement sur les loyers.

N° 10480. — Rapport, par M. Louis Martel, au nom de la commission des moyens de communication sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à surseoir à la vente des hôtels Sokolnikoff.

N° 10482. — Rapport par M. Guilbert, au nom de la commission de la famille, sur la proposition de loi tendant à compléter le quatrième alinéa de l'article 4 de l'ordonnance n° 45-2184 du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme.

N° 10483. — Proposition de résolution de M. Max Lejeune tendant à inviter le Gouvernement à instituer, lors de la fixation du prix du blé de la récolte 1950, une cotisation destinée à alimenter une caisse d'assurance agricole en faveur des producteurs de blé (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 10485. — Proposition de loi de M. Forcinal tendant à compléter l'article 9 du décret n° 47-2084 du 20 octobre 1947 relatif aux barèmes d'invalidité des victimes de la guerre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 10486 — Avis de M. Gallet, au nom de la commission de la famille, sur: 1° le projet de loi modifiant et complétant la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention et instituant des licences dites « licences obligatoires »; 2° la proposition de loi instituant des licences obligatoires d'exploitation des brevets d'invention.

N° 10488. — Proposition de loi de M. Dagain tendant à autoriser le ministre des postes, télégraphes et téléphones à statuer directement sur les demandes en décharge de responsabilité présentées par les comptables des postes, télégraphes et téléphons (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 10489. — Proposition de loi de M. Dominjon tendant à modifier les articles 192, 639 et 640 du code d'instruction criminelle en ce qui concerne la prescription des contraventions de police connexes à un délit (renvoyée à la commission de la justice).

N° 10496. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David tendant à inviter le Gouvernement à modifier le mode actuel de classement pour l'avancement des instituteurs (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 10497. — Proposition de loi de M. Mabrut tendant à faire bénéficier les exploitations souterraines de spath-fluor du régime de la sécurité sociale dans les mines (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 10498. — Proposition de résolution de M. Desjardins tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux transports routiers la réduction de tarifs accordés aux familles nombreuses sur les réseaux de chemin de fer (renvoyée à la commission de la famille).

N° 10500. — Proposition de loi de M. Midol tendant à donner expressément pouvoirs aux préfets, sur proposition des délégués départementaux du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, d'accorder par arrêté la mainlevée des inscriptions de privilèges pris pour sauvegarder les droits de l'Etat en matière de travaux d'office exécutés par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (renvoyée à la commission de la justice).

N° 10501. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet tendant à garantir la livraison de leur récolte de blé aux petits et moyens producteurs et à assurer le financement de la récolte de blé de 1950 (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 10503. — Proposition de loi de M. Gazier tendant à préciser à l'égard du personnel des caisses d'épargne ordinaires la portée de l'article 2 de la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives de travail (renvoyée à la commission du travail).

N° 10504. — Proposition de loi de M. Prot tendant à modifier l'article 27 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 fixant le maximum de la valeur locative cadastrale au-dessous duquel le sinistré peut bénéficier de la dérogation à l'abattement de vétusté ainsi que le plafond de 500.000 F concernant les propriétaires assujettis à l'impôt sur le revenu (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 10505. — Proposition de loi de Mlle Archimède tendant à faciliter l'admission des Français dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 10507. — Proposition de loi de M. Yves Péron tendant à abroger les dispositions de la loi n° 50-298 du 11 mars 1950 aggravant les pénalités prévues à l'article 76 du code pénal à l'encontre des combattants de la paix (renvoyée à la commission de la justice).

N° 10508. — Proposition de loi de M. Bourbon tendant à exonérer le bois de certaines taxes fiscales (renvoyée à la commission des finances).

N° 10509 (1). — Proposition de résolution de M. Theetten tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence de 25 millions de francs aux personnes sinistrées par l'orage qui s'est abattu sur la région de la Bassée (renvoyée à la commission des finances).

N° 10518 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10519 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10520. — Proposition de loi de M. Jean Masson tendant à créer la tenue d'un compte spécial des eaux-de-vie de fruits à noyau (renvoyée à la commission des boissons).

N° 10524. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à compléter l'article 8 de la loi n° 49-1098 du 2 août 1949 portant revision de certaines rentes viagères (renvoyée à la commission de la justice).

N° 10525. — Proposition de loi de M. Triboulet tendant à compléter l'article 3 de la loi n° 49-1035 du 31 juillet 1949 réduisant le bénéfice forfaitaire agricole en cas de calamités (renvoyée à la commission des finances).

N° 10531. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 11 de la loi du 3 juillet 1917 accordant des indemnités aux agents et courtiers d'assurances, par suite du transfert de la gestion du risque accidents du travail aux organismes de la sécurité sociale (renvoyé à la commission du travail).

N° 10532. — Proposition de loi de M. Louis Rollin ayant pour objet de modifier la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers (renvoyée à la commission de la justice).

N° 10533. — Rapport, par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties).

N° 10535. — Proposition de résolution de M. Truffaut tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir les crédits nécessaires pour réparer les pertes subies par les habitants de la région de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély à la suite des violents orages de grêle et des tempêtes survenus les 1er et 2 juillet 1950 (renvoyée à la commission des finances).

N° 10536. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (reconstruction et urbanisme) (renvoyé à la commission des finances).

N° 10537. — Proposition de loi de M. Yves Péron tendant à accorder l'amnistie à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 1950 (renvoyée à la commission de la justice).

N° 10540 (1). — Résolution, adoptée par le Conseil de la République, tendant à demander à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur les projets et propositions de loi dont il est actuellement saisi (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 10541. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950 (renvoyé à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 12 juillet 1950, à dix heures (local du 7e bureau):

I. — Rapport d'information de M. Cayeux sur la question des lieux saints.

II. — Modalités de vote au sein de la commission.

III. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture se réunira (local de la commission n° 232):

1° Le mardi 11 juillet 1950, à seize heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10288) de M. Waldeck-Rochet (résorption des excédents de blé);

La proposition de loi (n° 10302) de M. Mont (équipement rural);

La proposition de loi (n° 10335) de M. Blanchet (chasse au faisan);

La proposition de loi (n° 10339) de M. Triboulet (art. 21 du statut du fermage);

La proposition de loi (n° 10360) de M. Viatte (liberté dans le travail de la meunerie);

La proposition de loi (n° 10472) de M. Jean Bène, sénateur (associations syndicales de propriétaires).

II. — Demande de discussion d'urgence pour:

La proposition de résolution (n° 10416) de M. Gozard concernant les permissions agricoles exceptionnelles aux militaires des régions sinistrées;

La proposition de résolution (n° 10453) de M. Pouyet tendant à exonérer des cotisations aux allocations familiales les cultivateurs victimes de calamités agricoles.

III. — Demande de discussion d'urgence pour:

Le rapport (n° 10212) de M. Roulon relatif au prix du blé;

Le rapport (n° 10133) de M. Laurens relatif aux fromages de garde.

IV. — Suite de l'avis de M. Gérard Vée sur le projet de loi relatif au régime de l'allocation vieillesse. (N°s 8715, 9556, 8372, 8187, 10231 et 10411.)

2° Le mercredi 12 juillet 1950, à quatorze heures trente.

I. — Rapport de M. Lamarque-Cando sur l'avis du Conseil de la République sur le projet de loi modifiant l'article 6 de l'ordonnance du 4 décembre 1944 relative aux commissions paritaires de fermage (n° 10422).

II. — Examen des conclusions de la sous-commission chargée d'étudier les modifications à apporter à certains articles du statut du fermage et du métayage.

III. — Rapport de M. Perdon sur la proposition de loi (n° 9859) de M. Girardot relative au changement de dénomination des gardes et brigadiers des eaux et forêts.

La commission des boissons se réunira le mercredi 12 juillet 1950, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 232):

I. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de résolution (n° 10251) de M. Pflimlin (organisation européenne des marchés agricoles);

La proposition de loi (n° 10452) de M. Jules Moch (calamités agricoles).

II. — Suite de l'examen de l'avis de M. Paul Boulet sur l'avis (n° 10192) du Conseil de la République (emploi de certains produits d'origine végétale dans les boissons non alcooliques).

III. — Questions diverses.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 12 juillet 1950, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10381) de M. Bouvier-O'Cottereau tendant au rétablissement des anciennes limites d'âge des officiers de l'armée de terre, abaissées par la loi du 2 août 1950;

Le projet de loi (n° 10415) réglant la situation des militaires ayant appartenu aux forces supplétives d'Afrique du Nord et aux troupes spéciales du Levant et servant dans l'armée française.

II. — Rapport de M. Penoy sur le projet de loi (n° 9992) autorisant la ratification de la convention franco-danoise relative au service militaire.

III. — Rapport de M. Tourné sur la proposition de loi (n° 7120) de M. Joseph Denais concernant le dégagement des cadres militaires.

IV. — Rapport de M. Fagon sur: 1° le projet de loi (n° 9639) portant incorporation des gendarmeries maritime et de l'air dans la gendarmerie nationale; 2° la proposition de loi (n° 9679) de M. Gau concernant les gendarmeries maritime et de l'air.

V. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 12 juillet 1950, à quinze heures (local de la commission n° 262):

I. — Audition d'une délégation du syndicat national des instituteurs.

II. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 9561) de Mlle Rumeau tendant à rétablir les avantages tarifaires de la Société nationale des chemins de fer français pour les colonies de vacances.

III. — Suite de l'examen du rapport de M. Cayol sur les propositions de loi de M. Albert Masson, de M. Cayol, de M. Doutrellot et de M. Garaudy tendant à assurer le versement d'une rémunération aux étudiants (n°s 5388, 6418, 9556, 9553).

IV. — Examen du rapport de M. Doutrellot sur la proposition de loi de M. Faraud portant réduction sur le prix du voyage de grandes vacances des étudiants (n° 10093).

V. — Examen, en deuxième lecture, du rapport de M. Deixonne sur la proposition de loi relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux (n° 9616).

VI. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 9879) de M. Deixonne: organisation du service de santé scolaire;

La proposition de loi (n° 10266) de M. Marcel Cartier: application des dispositions de l'ordonnance du 4 août 1945 aux étudiants faisant campagne en Extrême-Orient;

La proposition de résolution (n° 10354) de M. Rosenblatt: rétablissement de l'enseignement de la langue allemande dans les départements du Rhin et de la Moselle;

Le projet de loi (n° 10418): prorogation de la concession du pavillon de Marsan à l'union centrale des arts décoratifs.

VII. — Questions diverses.

La commission de justice et de législation se réunira le mercredi 12 juillet 1950, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10289) de M. Tony Révillon tendant à faciliter l'adoption et la légitimation adoptive et à en étendre les effets;

La proposition de loi (n° 10337) de M. Minjoz abrogeant l'article 111 du code de la nationalité française;

La proposition de loi (n° 10409) de M. Frédéric-Dupont modifiant l'article 38 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers.

II. — Rapport de M. Kuehn sur le projet de loi (n° 7948) relatif aux biens, droits et intérêts sarrois mis sous séquestre en France.

III. — Rapport de M. Garet sur les projet et propositions de loi et de résolution (n°s 6895, 997, 1186, 1703, 2681, 2876, 3724, 4516, 8080, 8395, 8539, 8573, 10251, 10261, 3691 et 4988) tendant à modifier ou à compléter l'ordonnance du 11 octobre 1945 relative aux réquisitions de logement (1re partie).

IV. — Suite du rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 3938) relatif au fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature et à l'exercice de ses attributions.

V. — Rapport de M. Dominjon sur la proposition de loi (n° 10517) de M. Fonlupt-Esperaber tendant à abroger le dernier alinéa (§ 8) de l'article 90 du code civil relatif à la déclaration judiciaire de décès.

VI. — Rapport de M. Wasmer sur le projet de loi (n° 9591) tendant à autoriser la délégation à la cour d'appel de Colmar des magistrats français composant la chambre franco-sarroise de la cour d'appel de Sarrebruck.

VII. — Suite du rapport de M. Courant sur sa proposition de loi (n° 9716) tendant à réprimer les fraudes commises par les exploitants de salles de cinéma.

VIII. — Rapport de Mme Ginollin sur la proposition de résolution (n° 6554) de Mme Guérin tendant à inviter le Gouvernement à prendre immédiatement toutes mesures propres à faire cesser les expulsions arbitraires et les prix abusifs pratiqués par la direction du Palais de la femme et à faire réintégrer les expulsés.

IX. — Avis de M. Minjoz sur le rapport (n° 9585) de M. Moisan sur la proposition de loi (n° 2574) de M. Gérard Vée concernant les jardins ouvriers.

X. — Suite du rapport de M. Minjoz sur: 1° le projet de loi (n° 2800) portant constatation de la nullité de l'acte dit loi du 26 juin 1941 réglementant l'exercice de la profession d'avocat et la discipline du barreau; 2° le projet de loi (n° 6860) constatant la nullité de la loi du 26 juin 1941 et instituant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat.

XI. — Rapport de M. Defos du Rau sur la proposition de loi (n° 872) de M. Paumier tendant à compléter l'article 671 du code civil et à modifier la distance de la ligne séparative pour les plantations d'arbres d'essence forestière.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 12 juillet 1950, à quinze heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10315) de M. Patinaud tendant à accorder aux mutilés et invalides du travail une réduction sur les tarifs de chemin de fer et des entreprises routières de remplacement de trains;

La proposition de loi (n° 10328) de M. Marcel Noël tendant à étendre aux lignes de transport routier les réductions de tarif accordées à certaines catégories de voyageurs sur les réseaux ferroviaires;

La proposition de résolution (n° 6005) de M. Pourmadère tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux aéro-clubs d'aviation légère et sportive, la détaxe des carburants utilisés pour la formation des pilotes, en remplacement de M. Charles Benoist;

La proposition de résolution (n° 10394) de M. Paumier tendant à inviter le Gouvernement à maintenir le Cher comme rivière canalisée en attribuant les crédits nécessaires imputés au budget du ministère des travaux publics;

La proposition de résolution (n° 10516) de M. Cherrier tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour que le ministère des transports puisse assurer comme par le passé, une charge de travail aux usines de réparation de wagons d'Orval et de la Précision moderne de Vierzon (Cher), afin d'éviter la fermeture de ces deux usines et tout licenciement de personnel.

II. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution précédente.

III. — Suite de l'examen du rapport de M. Livry-Level sur la proposition de loi (n° 9739), dont il est l'auteur, portant statut du personnel navigant de l'aéronautique civile.

IV. — Examen du rapport de M. Albert Schmitt sur la proposition de loi (n° 10065) de M. Marius Cartier tendant à interdire tout licenciement de cheminots, tout démembrement de la Société nationale des chemins de fer français (suppression ou suspension de trafic, fermeture d'atelier), sans vote préalable du Parlement.

V. — Examen du rapport de M. Morand sur la proposition de loi (n° 10066), dont il est l'auteur, tendant à accorder à partir du 1er janvier 1950, à tous les cheminots, la prime de 3.000 F par mois, en attendant la revalorisation de leur traitement.

VI. — Examen du rapport de M. Livry-Level sur le projet de loi (n° 9889) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention du 12 mai 1949 relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique-Nord.

VII. — Examen du rapport de Mme Reynaud sur la proposition de loi (n° 9468) de Mme Ginollin tendant à accorder le transport gratuit aux jeunes filles et jeunes gens sans emploi.

VIII. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 12 juillet 1950, à quinze heures trente (local de la commission n° 206):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10269) de M. Jacques Chevallier tendant à modifier la loi du 20 septembre 1948;

La proposition de loi (n° 10323) de M. Aubry tendant à modifier le régime des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

La proposition de résolution (n° 10339) de M. Mondon tendant à faire paraître le règlement prévu par la loi du 2 août 1949;

La proposition de loi (n° 10363) de M. Barthélémy revalorisant le taux de l'allocation viagère accordée aux personnels auxiliaires temporaires des administrations et établissements publics de l'Etat;

La proposition de résolution (n° 10467) de M. Frédéric-Dupont tendant à supprimer l'article 5 du décret n° 47-1309 du 16 juillet 1947.

II. — Examen des rapports:

De M. Moulon, sur l'avis (n° 10321) donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi établissant le statut des déportés du travail;

De M. Darou, sur l'avis (n° 10324) donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi établissant le statut du réfractaire;

De M. Roger Roucaute, sur la proposition de loi (n° 10065) de M. Genest tendant à établir le statut de la résistance intérieure française;

De M. Touchard, sur le projet de loi (n° 10255) tendant à étendre aux combattants de la guerre 1939-1945 le bénéfice des retraites mutualistes.

III. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 12 juillet 1950, à dix heures (local de la commission n° 261):

I. — Rapport de M. Lespès sur la proposition de loi (n° 9990) de M. Furaud tendant à créer une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur dite promotion de l'énergie à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'institut électrotechnique de Grenoble.

II. — Rapport de M. Mehaignerie sur la proposition de loi (n° 8812) de M. Pouyet tendant à accorder aux carburants agricoles un dégrèvement de 33 p. 100.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 8713) de M. Mudry tendant à compléter l'article 15 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation du gaz et de l'électricité, en vue d'empêcher la restitution illégale aux anciennes compagnies du gaz et de l'électricité des biens transférés à la nation en 1946;

La proposition de loi (n° 10451) de M. Biscarlet tendant à empêcher toute fermeture de mines dans les houillères nationales ou privées ou d'usines métallurgiques sans que la décision ait été préalablement soumise au Parlement;

La proposition de loi (n° 10228) de M. Deixonne tendant à améliorer le régime de sécurité sociale dans les mines;

La proposition de résolution (n° 10431) de M. Goudoux tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir à Electricité de France les crédits nécessaires à la mise en chantier des futurs barrages d'Uzerches et Hautefage (Corrèze);

La proposition de loi (n° 10487) de M. Henri Meck tendant à modifier l'article 265 du décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 relatif à l'organisation de la sécurité sociale dans les mines;

IV. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 10223) de M. Gazier tendant à organiser le contrôle des ententes professionnelles.

V. — Demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 10451 rectifié) de M. Biscarlet tendant à empêcher toute fermeture de mines, dans les houillères nationales ou privées ou d'usines métallurgiques, sans que la décision ait été préalablement soumise au Parlement.

VI. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 12 juillet 1950, à quatorze heures (local de la commission n° 208):

I. — Examen du rapport de M. René Schmidt sur les projets et propositions de loi tendant à modifier la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

II. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 12 juillet 1950, à quinze heures (local de la commission n° 251):

Suite de l'examen du rapport de M. J.-J. Juglas sur le projet de loi relatif à l'élection, à la composition et à la compétence de l'assemblée représentative de la Côte française des Somalis.

La commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950 se réunira (local de la commission n° 249):

1° Le mardi 11 juillet 1950, à quinze heures.

Suite de l'examen du rapport de M. Delahoutre.

2° Le mercredi 12 juillet 1950, à quinze heures.

Suite de l'examen du rapport de M. Delahoutre.

3° Le jeudi 13 juillet 1950, à quinze heures.

Suite de l'examen du rapport de M. Delahoutre.

Réunions de commissions du mardi 11 juillet 1950.

Commission de l'agriculture, à seize heures. — Local n° 232.

Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950, à quinze heures. — Local n° 249.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

PREMIÈRE SESSION DU MOIS DE JUILLET 1950

Séances du mardi 11 juillet et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Proposition de résolution relative à la liaison entre l'étude du plan de modernisation et d'équipement et celle du « pool du charbon et de l'acier ». — Projet de résolution présenté au nom des commissions réunies de l'économie nationale et des finances, du crédit et de la fiscalité.

2. — Projet de loi n° 9.231 sur l'organisation du travail de manutention dans les ports. Rapport et projet d'avis présentés au nom des commissions réunies des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme, de la santé et de la population.

3. — Projet de loi relatif au régime administratif et financier des aéroports ouverts à la circulation aérienne publique. — Rapport et projet d'avis présentés au nom de la commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme.

4. — Proposition de résolution relative à l'état des musées de France. — Rapport et projet de résolution présentés au nom de la commission des transports, des postes, téléphones et télégraphes et du tourisme.

5. — Proposition de résolution concernant l'orientation à donner à la production agricole et les mesures propres à organiser un nouveau statut de l'alcool. — Rapport et projet de résolution présentés au nom des commissions réunies de l'agriculture et de la production industrielle.

NOTA. — I. — La session durera probablement trois jours.
II. — L'ordre dans lequel les questions sont inscrites à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'ordre de la discussion en séance plénière.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (6e), a fait paraître dans la semaine du 3 au 10 juillet 1950:

1° *Notes et études documentaires.*

N° 1347. — L'organisation internationale du commerce..... 85 F.
N° 1349. — Extraits du rapport final de la mission économique des Nations Unies pour le Moyen-Orient.... 80 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 2.800 F; un an, 5.500 F.

2° *Chroniques étrangères.*

Allemagne (n° 69)..... 60 F.
U. R. S. S. (n° 95)..... 40

Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: six mois, 200 F; un an, 380 F.

3° *Articles et documents.*

N° 1900. — Confédération helvétique (*La Suisse romande et la Suisse allemande dans l'administration fédérale*)..... 20 F.
N° 1901. — Europe orientale (*La Yougoslavie nouvelle. — Les démocraties populaires contre le plan Marshall*). 20
N° 1902. — Scandinavie (*Le Danemark et la paix avec l'Allemagne. — Les eaux territoriales de l'U. R. S. S. dans la Baltique*)..... 20
N° 1903. — Europe occidentale (*La Grande-Bretagne vue par un continental. — Néo-fascisme en Italie ?*).... 20
N° 1904. — Grèce (*La Grèce et les alliés. — Chypre*)..... 20

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 1.600 F; un an, 3.000 F.

4° *Problèmes économiques.*

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 131 du 4 juillet 1950 présente notamment: « La politique monétaire américaine depuis la guerre. — Le budget polonais pour 1950. — Le numéro..... 50 F.

5° *Bulletin hebdomadaire de statistique.*

N° 114 du 8 juillet présente notamment: Statistiques concernant les opérations des régies financières.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: six mois, 520 F; un an, 1.000 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (C. C. P. 9060-98).

6° *Publications du conseil de l'Europe.*	France. — francs.	Etranger. — francs.
Ordres du jour et procès-verbaux:		
Edition bilingue.....	510	570
Edition française ou anglaise, seule.....	235	270
Document de séance:		
Edition bilingue (114 documents).....	1.050	1.170
Chaque document.....	20	22
Comptes rendus des dix-huit séances:		
Edition bilingue:		
I. — Séances 1 à 6	1.170	1.290
II. — Séances 7 à 11	1.260	1.380
III. — Séances 12 à 15	1.260	1.380
IV. — Séances 16 à 18	975	1.080
Edition française ou anglaise:		
I. — Séances 1 à 11	1.200	1.320
II. — Séances 12 à 18	1.140	1.260

Ministère de la défense nationale.

Avis de concours pour le recrutement de personnel navigant de l'armée de l'air en 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juin 1950:

Page 6820, 1re colonne, après le paragraphe B: admission sur titres, ajouter le titre ci-après: « II. — Inscription au concours ou dépôt des candidatures ».

Page 6820, 2e colonne, *a*) paragraphe A, candidats civils, au lieu de: « De bulletin de naissance du candidat », lire: « Le bulletin de naissance du candidat »; *b*) paragraphe B, candidats militaires, ajouter l'alinéa ci-après: « Elles devront parvenir au bataillon de l'air pour le 31 juillet 1950, terme de rigueur ».

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits en provenance de l'Uruguay.

Les importateurs sont informés que jusqu'à nouvel ordre, ils peuvent déposer à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès la publication du présent avis, des demandes d'autorisation d'importation pour les produits repris à la liste ci-dessous.

Les licences seront délivrées sans limitation de quantité et sans consultation des ministères techniques.

Les règlements afférents à ces importations seront effectuées selon les dispositions de l'accord de payement franco-uruguayen du 22 mars 1950.

Les dispositions prévues ci-dessus sont également applicables à l'Algérie.

Il est précisé que les demandes d'autorisation d'importation en Algérie de ces produits doivent être déposées auprès des services compétents de ce territoire.

Numéro du tarif.	I. — *Produits à importer par les groupements.*
93 à 100	Céréales et céréales secondaires.
228 à 229	Drèches et tourteaux.
728 A	Peaux brutes (bovins).
728 E	Peaux brutes (ovins) et peaux lainées.
872	Laines en Masse.
	II. — *Produits à importer sous licences individuelles.*
Ex. 26	Crins bruts ou en bottes.
Ex. 37	Soies de porc brutes ou préparées.
38	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux.
41	Sang de bétail liquide ou desséché.
Ex. 43	Os bruts
44	Cornes et bois d'animaux bruts.
Ex. 143 C	Huiles de foie de requin.
Ex. 163	Extraits de viandes.
Ex. 226	Farines de viandes.
759	Pelleteries brutes.

NOTA. — Les demandes d'autorisation d'importation relatives aux peaux lainées continueront à être déposées à la délégation de l'office des changes à Mazamet qui les délivrera.

Avis aux exportateurs de vins.

Les exportateurs sont informés qu'un contingent de 30.000 hectolitres de vins de consommation courante est ouvert à l'importation dans les conditions fixées ci-après:

1° Des licences d'importation ne seront délivrées, dans la limite du contingent fixé ci-dessus et pour un volume qui ne saurait être supérieur à celui qu'ils auront exporté, qu'aux négociants ayant réalisé, à compter du 10 juillet 1950, des exportations de vins de consommation courante ou de vins délimités de qualité supérieure, repris sous le n° Ex. 211 du tarif douanier;

2° Le degré des vins importés ne devra pas dépasser 13°;

3° Les demandes de licences d'importation devront être déposées au secrétariat d'Etat aux affaires économiques, direction des relations économiques extérieures, service EXIM, 41, quai Branly, à Paris, à partir du 10 juillet 1950.

Chaque dossier comportant une demande de licence d'importation modèle AC en six exemplaires, 4 fiches Imex, devra être accompagné:

a) D'un certificat de simple sortie délivré par le bureau de douanes de sortie. Il attestera l'exportation des vins et les caractéristiques de l'opération;

b) Des copies certifiées conformes des factures de vente;

c) D'un certificat de douane attestant que les vins exportés ont été transportés sous couvert d'un acquit bulle délivré par l'administration des contributions indirectes;

4° Par assimilation aux règles d'arbitrage de devises fixées en matière d'opérations IMEX ou EXIM (qui feront l'objet d'une publication au *Moniteur officiel du commerce et de l'industrie* du 13 juillet 1950) les exportations de vins effectuées vers un pays dont la devise est classée dans la troisième catégorie ne pourront donner lieu qu'à des importations de vins d'origine et de provenance d'un pays de cette catégorie.

Toutes les autres exportations pourront donner lieu à des importations de vins d'origine et de provenance de pays dont les devises sont classées en deuxième et troisième catégorie.

Avis relatif au tirage de la vingt-septième tranche de la loterie nationale 1950.

Le tirage de la vingt-septième tranche de la loterie nationale 1950 aura lieu le mercredi 12 juillet 1950, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis de concours au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

En exécution des dispositions prévues au décret n° 48-970 du 7 juin 1948 (*Journal officiel* du 13 juin, p. 5719), des concours seront ouverts:

Le 4 septembre 1950 pour le recrutement de:

Un ingénieur élève de la navigation aérienne.

Dix contrôleurs stagiaires de la navigation aérienne.

Le 5 septembre 1950, pour le recrutement de huit contrôleurs stagiaires des télécommunications aériennes.

Le 11 septembre 1950, pour le recrutement de:

Six élèves ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne.

Quatre-vingts stagiaires de la navigation aérienne.

Le 13 septembre 1950, pour le recrutement de quatre élèves ingénieurs des travaux des télécommunications aériennes.

Centres d'examen écrits.

Alger, Bastia, Bordeaux, Casablanca, Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Tous les oraux seront passés à Paris.

Les demandes d'inscriptions doivent être envoyées à l'école nationale de l'aviation civile (service des examens), 155, rue de la Croix-Nivert, Paris (15e), avant le 1er août 1950, dernier délai.

Les admissions à prononcer à la suite de ces concours restent subordonnées à la publication d'un décret actuellement en cours de signature des ministres intéressés.

Tous renseignements concernant ces concours (programmes, conditions de concours, dossier et pièces à fournir, etc.) pourront être obtenus en s'adressant à l'école nationale de l'aviation civile, 155, rue de la Croix-Nivert, Paris (15e).

NOTA. — Un emploi d'élève ingénieur d'exploitation de la navigation aérienne,

Un emploi d'élève ingénieur des travaux des télécommunications aériennes,

Un emploi de contrôleur stagiaire de la navigation aérienne.

Un emploi de contrôleur stagiaire des télécommunications aériennes,

Dix emplois d'agents stagiaires de la navigation aérienne,

sont réservés en priorité aux fonctionnaires dégagés des cadres autrement que sur leur demande, en exécution de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 modifiée.

Les candidats à ces emplois devront remplir les mêmes conditions d'âge et subir les mêmes épreuves que les candidats au concours normal.

S'il ne s'est pas présenté de tels candidats, ou s'ils n'ont pas subi avec succès les épreuves, les places réservées ci-dessus pourront être attribuées aux candidats du concours normal.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à compléter comme suit le règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France et la Hongrie (édition du 1er mars 1950), par l'addition d'une voie d'acheminement en transit par l'Italie et l'Autriche:

REGLEMENT PROVISOIRE

POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES ÉCHANGÉES ENTRE LA FRANCE ET LA HONGRIE ET EN TRANSIT

Texte actuel.	*Texte proposé.*
Par la Suisse et l'Autriche;	Par la Suisse et l'Autriche;
Par l'Allemagne et la Tchécoslovaquie;	Par l'Allemagne et la Tchécoslovaquie;
Par l'Allemagne et l'Autriche;	Par l'Allemagne et l'Autriche;
Par l'Italie, le territoire libre de Trieste et la Yougoslavie.	Par l'Italie, le territoire libre de Trieste et la Yougoslavie;
	Par l'Italie et l'Autriche.
(Le reste sans changement.)	

(*Paris, le 6 juillet* 1950.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 16 juillet 1950, dans le tarif n° 7, un nouveau chapitre (n° 107) dont les dispositions sont reproduites ci-après:

CHAPITRE 107. — Région Nord.

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1951.)

Combustibles désignés ci-après:

En provenance d'une houillère du Nord ou du Pas-de-Calais, expédiés directement par cette houillère, de la gare la desservant à Boulogne, Calais ou Dunkerque et exportés par l'un de ces ports.

MARCHANDISES	BARÈMES APPLICABLES — Par wagon chargé de: 15 tonnes. Barème.	20 tonnes. Barème.
Charbon de terre aggloméré ou non (240).....	.....	Jusqu'à 99 km. 87 Au delà..... 183
Coke (243) (1).....	Jusqu'à 99 km. 85 Au delà..... 181	

(1) Pour l'application des articles 51 et 53 des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises aux envois de coke chargés dans plusieurs wagons ou remis par rames, la charge normale à considérer, pour chaque wagon, est réduite de 25 p. 100.

NOTA. — Les prix du présent chapitre sont exclusivement applicables aux transports effectués aux conditions du tarif n° 103.

Conditions d'application communes.

Aux chapitre 3, 5, ... 59 (§§ I, II et V-B), 103 et 107.

Les prix de chacun de ces chapitres ne peuvent être combinés ni entre eux, ni avec aucun autre prix, soit par soudure, soit en vertu d'un ordre de réexpédition. (*Paris, le 6 juillet* 1950.)

2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.*

Conformément à l'article 14, 1°, *b*), de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que l'application des taux de réduction prévus jusqu'au 14 juillet 1950, dans les relations suivantes en vertu des dispositions du chapitre 3 (§ I) du tarif n° 3, pour le transport, en régime accéléré, des marchandises désignées ci-après, ayant donné lieu au départ, à des circuits de ramassage, par route, sera prorogée jusqu'au 14 janvier 1951:

RELATIONS de	RELATIONS à	TAUX de la réduction. p. 100.	RELATIONS de	RELATIONS à	TAUX de la réduction. p. 100.
A. — *Viandes non dénommées.*					
Angers	Paris	9	Pierre-Buffière	Paris	7
Angoulême	Paris	12	Pionnaret	Paris	6
Argenton-sur-Creuse	Paris	6	Poitiers	Paris	11
Brest	Paris	5	Port-Boulet	Paris	8
Bretteville-Norrey	Paris	6	Quimper	Paris	5
Brive	Paris	9	Quimperlé	Paris	5
Cahors	Paris	6	Rennes	Paris	7
Capdenac	Paris	6	Savenay	Paris	5
Carentan	Paris	9	Souterraine (La)	Paris	7
Châtellerault	Paris	11	Saint-Brieuc	Paris	6
Clisson	Paris	5	Saint-Denis-près-Martel	Paris	6
Limoges	Paris	9	Vannes	Paris	5
Marmande	Paris	6	Vierzon	Paris	8
Monsempron-Libos	Paris	6	Villedieu-les-Poëles	Paris	10
Mont-auban	Paris	6			
Nantes	Paris	7			
B. — *Beurre, fromages, gibier abattu, lapins morts, œufs, volailles mortes.*					
Agen	Marseille	9	Merlerault (Le)	Paris	19
Agen	Paris	5	Niort	Paris	6
Alençon	Paris	19	Poitiers	Paris	8
Bayeux	Paris	12	Selles-sur-Cher	Paris	16
Bressuire	Paris	5	Saint-Pierre-sur-Dives	Paris	18
Brou	Paris	20	Saint-Saviol	Paris	6
Carentan	Paris	5	Thouars	Paris	6
Château-la-Vallière	Paris	16	Tours	Paris	16
Châteauroux	Paris	13	Valognes	Paris	6
Châtellerault	Paris	12	Villedieu-les-Poëles	Paris	11
Ferté-Bernard (La)	Paris	19	Vire	Paris	14
Lussac-les-Châteaux	Paris	9			
Mans (Le)	Paris	16			
C. — *Fruits non dénommés, légumes non dénommés.*					
Angers	Paris	8	Selles-sur-Cher	Paris	16
Blois	Paris	16	Saint-Benoît-Saint-Aignan	Paris	19
Châtellerault	Paris	10			
Orléans	Paris	18			
Saumur	Paris	9			

(*Paris, le 6 juillet 1950.*)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Autorisations provisoires.

30 *juin* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet d'avenant à la convention tarifaire type: Eaux minérales, conclue entre la Société nationale des chemins de fer français et chacune des sociétés désignées ci-après:

Société générale des eaux minérales de Vittel;
Société des eaux minérales de Contrexéville;
Société Les Carboniques liquides réunies, source de Bussang, à Nancy. (*Journal officiel* du 27 juin 1950.)

Autorisation accordée de mise en application provisoire du projet d'avenant dont il s'agit à dater du 15 juillet 1950, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

30 *juin* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet d'avenant à la convention tarifaire type: Eaux minérales, conclue entre la Société nationale des chemins de fer français et chacune des sociétés désignées ci-après:

Société commerciale d'eaux minérales du bassin de Vichy et société anonyme Parmentier (source de Vals).
Société générale des eaux minérales de Vals-Saint-Jean.
Société française des eaux minérales (source perles de Vals).
Société anonyme des eaux minérales de Vals-Favorites.
Société anonyme des eaux minérales de Vals-Reine. (*Journal officiel* du 27 juin 1950.)

Autorisation accordée de mise en application provisoire, à dater du 15 juillet 1950, du projet d'avenant en cause, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

30 *juin* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet d'avenant aux conventions tarifaires types: Eaux minérales, passées entre la Société nationale des chemins de fer français et vingt-sept sociétés désignées. (*Journal officiel* du 27 juin 1950.)

Autorisation accordée de mise en application provisoire, à dater du 15 juillet 1950, du projet d'avenant dont il s'agit sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — Homologations.

5 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français** — Proposition tendant à l'insertion, au chapitre 2 (§ III) du tarif n° 10, de dispositions applicables aux véhicules routiers vides d'un poids unitaire supérieur à 350 kilogrammes, expédiés par chargement de 5 tonnes en wagons spéciaux à deux étages. (*Journal officiel* du 9 mai 1950.)

Veto émis le 3 juin 1950 (*Journal officiel* du 13 juin 1950).

Homologation accordée, à titre provisoire, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que l'article 10 des conditions générales d'application pour le transport des marchandises sera complété comme suit:

« Dispositions spéciales aux wagons spéciaux.
« *b*) . . . . . .
« Wagons spéciaux à deux étages pour automobiles ».
. . . . . .

5 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français, chemin de fer d'intérêt local du département des Ardennes et chemins de fer de la Sarre.** — Proposition tendant à créer un troisième supplément au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre, applicable au bois destiné à des travaux de soutènement à destination de la régie des mines de la Sarre. (*Journal officiel* du 9 mai 1950.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur donnée par décision du 31 mai 1950. (*Journal officiel* du 31 mai 1950.)

5 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à créer, au tarif n° 10, chapitre 1er, un paragraphe II prévoyant l'application d'une tarification par train spécial pour le matériel moteur et non moteur roulant sur rails, circulant sur ses propres roues au cours du transport. Le recueil T sera corrélativement complété. (*Journal officiel* du 23 mai 1950.)

Homologation accordée, à titre provisoire, sous la réserve suivante acceptée par la Société nationale des chemins de fer français:

« Les dispositions proposées seront modifiées comme suit:
« § II. — Matériel moteur roulant sur rails (991) (2); matériel non moteur roulant sur rails (990), circulant sur leurs propres roues au cours du transport (3) *ne pouvant, en raison de leurs caractéristiques, être incorporés dans les trains commerciaux ordinaires et acheminés par train spécial* ».

(Le reste sans changement.)

30 *juin* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à la création, au chapitre 103 du tarif n° 12, de dispositions spéciales applicables aux transports d'argiles, par wagon chargé de 20 tonnes, en provenance des carrières situées sur le territoire français et expédiées par ces carrières des gares les desservant à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière ou un port de mer et exportées par ce point frontière ou ce port de mer. (*Journal officiel* du 6 juin 1950.)

30 *juin* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à créer, au chapitre 103 du tarif n° 25, une tarification réduite, applicable aux fûts métalliques expédiés par rame de 100 tonnes en wagons chargés d'au moins 5 tonnes, d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français située à l'intérieur du périmètre de la Grande Ceinture de Paris ou sur ce périmètre, à destination de Marseille-Maritime et exportés par ce point, et à compléter corrélativement le recueil T. (*Journal officiel* du 6 juin 1950.)

5 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français** et **Société générale des chemins de fer économiques.** — Proposition tendant à la création, aux tarifs nos 6, 11, 18 et 22 de tarifications communes pour les transports de marchandises ci-après échangés entre le réseau de l'Hérault de cette société et la Société nationale des chemins de fer français:

Tarif n° 6, chapitre 52 (§ IV). — Alcools et légumes, apéritifs.

Tarif n° 11, chapitre 51 (§ V). — Chaux et ciment, briques et tuiles (extension à toutes relations de la tarification commune actuelle).

Tarif n° 18, chapitre 52 (§ VI). — Soufre.

Tarif n° 22, chapitre 52 (§ III). — Amendements et engrais calcaires, amendements et engrais composés, chaux et craies pour amendements, chlorure de potassium pour engrais, cyanamide calcique pour engrais, engrais azotés et potassiques non dénommés, engrais phosphatés non dénommés, nitrate de soude pour engrais, phosphate de chaux précipité, sulfate d'ammoniaque pour engrais, superphosphate de chaux à plus de 30 p. 100 d'acide phosphorique. (*Journal officiel* du 13 juin 1950.)

Homologation accordée, à titre provisoire, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que soit ajoutée à la liste des marchandises figurant au tarif n° 22, chapitre 52 (§ III), le superphosphate de chaux pour engrais contenant au plus 30 p. 100 d'acide phosphorique.

5 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à la création, au chapitre 103 du tarif n° 8, de dispositions applicables aux bois bruts de sciage ou de fente non dénommés et aux bois en frises, en lattes ou en lames, expédiés d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un port de mer situé entre Bray-Dunes et Cherbourg et exportés par ce port de mer par wagon chargé de 10 ou 15 tonnes. (*Journal officiel* du 13 juin 1950.)

Homologation accordée après décision de vélo en date du 14 juin 1950. (*Journal officiel* du 20 juin 1950.)

5 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à étendre les dispositions du chapitre 111 du tarif n° 2 aux envois de conserves alimentaires effectués d'une gare quelconque de la région Sud-Ouest située dans les départements suivants: Aude, Aveyron, Basses-Pyrénées, Corrèze, Dordogne, Gironde, Hérault, Lot, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Orientales, à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un port de mer situé entre Bray-Dunes et Dieppe (inclus) et exportés par ce port de mer. (*Journal officiel* du 27 juin 1950.)

30 *juin* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français** et **Régie départementale des chemins de fer et tramways électriques des Bouches-du-Rhône.** — Proposition tendant à étendre au bitume les dispositions prévues pour le brai minéral au tarif n° 15, chapitre 52 (§ IV) commun à la Société nationale des chemins de fer français et à ladite régie. (*Journal officiel* du 13 juin 1950.)

Homologation accordée à titre provisoire, avec autorisation de mise en vigueur à partir du 1er juillet 1950.

7 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français** et **Compagnie des chemins de fer de la Limagne (lignes de Gerzat à Maringues et de Vertaizon à Billom).** — Proposition tendant à créer une tarification commune entre cette compagnie et la Société nationale des chemins de fer français pour le transport, par wagons complets, de certaines marchandises reprises aux tarifs ci-après:

Tarif n° 2. — Céréales, conserves, farines, fruits, légumes secs, etc.;

Tarif n° 3. — Fruits et légumes frais, marée, produits de laiterie, viandes, etc.;

Tarif n° 5. — Betteraves, caramel, dextrine, glucose, mélasse, pulpe de betteraves, sucres;

Tarif n° 7. — Combustibles minéraux;

Tarif n° 8. — Bois de construction, combustibles végétaux, etc.;

Tarif n° 11. — Matériaux de construction et de voirie,

et à modifier, corrélativement, le recueil T. — *Journal officiel* du 13 juin 1950.)

7 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français** et **Tramways de Pontcharra à la Rochette et à Allevard-les-Bains.** — Proposition tendant à la création, dans le cadre des tarifs nos 2, 3 et 5, de tarifications communes pour le transport des marchandises désignées ci-après:

Tarif n° 2, chapitre 52. — Blé, céréales non dénommées, farine de blé, farines simples non dénommées, issues de grain ou de graines, provendes pour bestiaux, tourteaux.

Tarif n° 3, chapitre 52. — Pommes de terre.

Tarif n° 5, chapitre 59. — Betteraves pour sucreries et distilleries, pulpes de betteraves. (*Journal officiel* du 13 juin 1950.)

1 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à étendre à toutes les marchandises reprises au chapitre 1er du tarif n° 3 en régime accéléré les dispositions prévues au titre II, littera D, des « Conditions d'applications particulières aux envois acheminés en régime accéléré », relatives aux transports comportant plusieurs expéditions par wagon. — (*Journal officiel* du 13 juin 1950.)

7 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à étendre à la gare de Cafflers, en tant que gare expéditrice, les dispositions prévues au chapitre 7 (§ III) du tarif n° 12 pour la castine expédiée par wagon chargé de 20 tonnes, de Marquise-Rinxent ou du Haut-Banc (garage) à Berguette-Isbergues. (*Journal officiel* du 13 juin 1950.)

7 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à inscrire, à l'annexe III du tarif direct franco-sarrois, une tarification réduite pour les transports de bois exotiques importés par le Havre et Rouen. (*Journal officiel* du 13 juin 1950.)

4° *Erratum.*

Erratum au *Journal officiel* n° 158 du mardi 4 juillet 1950:

TARIFS DE TRANSPORT SUR LES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

Page 7268, 2e colonne, 6e alinéa, 1re et 2e ligne, il y a: De Venizel à la Rochette ou inversement, par wagon chargé de tonnes », il faut: « De Venizel à la Rochette ou inversement, par wagon chargé de 15 tonnes ».

Page 7270, 1re colonne, dernier alinéa, et 2e colonne, 1er alinéa, il y a: « A supprimer ... faisant l'objet des tarifs n° 1, chapitre 56 (§ 1er, 2), chapitre 56 (§ III, 3), chapitre 56 (§ IV, 5), chapitre 56 (§ 1er, 7), chapitre 56 (8), chapitre 56 (11), chapitre 56 (§ II, 14), chapitre 56 (15), chapitre 51 (§ 1er, 22), chapitre 56 (§ 1er, 23), chapitre 56 (§ 1er) et les indications... », il faut: « A supprimer ... faisant l'objet des tarifs nos 1 (chap. 56, § 1er), 2 (chap. 56, § III), 3 (chap. 56, § IV), 5 (chap. 56, § 1er), 7 (chap. 56), 8 (chap. 56), 11 (chap. 56, § II), 14 (chap. 56), 15 (chap. 51, § 1er), 22 (chap. 56, § 1er), 23 (chap. 56, § 1er) et les indications... ».

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de céréales.

Il va être procédé prochainement, pour le compte de l'office national interprofessionnel des céréales, à une exportation d'environ 200.000 quintaux d'avoine et 200.000 quintaux de seigle.

Les exportateurs désireux de participer à ces opérations devront adresser à l'office national interprofessionnel des céréales, 21, avenue Bosquet, Paris (7e), sous le timbre: sous-direction des affaires commerciales et financières, pour le 16 juillet 1950 au plus tard, des propositions précisant:

La nature de la céréale demandée (avoine grise ou blanche, seigle, poids spécifique minimum),

Le prix offert, soit pour livraison sur wagons frontière, fob péniches gare fluviale à désigner, fob ports de mer;

Les dispositions prises pour l'ensachage des céréales à expédier par fer.

L'agréage pour poids et qualité aura lieu obligatoirement au départ des organismes livreurs de l'intérieur, en ce qui concerne les quantités livrées sur wagons ou sur péniches.

Les propositions susdites engageront leurs auteurs jusqu'au 20 juillet 1950, à douze heures.

Les contrats correspondants seront conclus dès l'obtention, par les acheteurs, des licences d'exportation nécessaires.

Crédit foncier de France.

Avis de concours.

Un concours pour sept places de rédacteur technique stagiaire attaché au service des actes des prêts fonciers et maritimes aura lieu le mardi 10 octobre 1950.

Ce concours, ouvert aux candidats masculins et féminins, est accessible aux notaires, anciens notaires et clercs de notaire ayant au moins cinq ans de stage, âgés de vingt-deux ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1950. Cette limite est prolongée de la durée de la mobilisation des intéressés.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 15 septembre 1950.

Renseignements complémentaires et programme au bureau du personnel, 46, rue Cambon, à Paris (1er).

Un concours de secrétaire comptable stagiaire aura lieu au siège le samedi 14 octobre 1950.

Ce concours est réservé aux candidats masculins pourvus du brevet élémentaire ou d'un diplôme au moins équivalent et âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1950. Eventuellement, la limite d'âge sera prolongée de la durée de la mobilisation.

La liste des inscriptions au concours sera arrêtée le 15 septembre 1950.

Renseignements complémentaires et programme au bureau du personnel, 46, rue Cambon, à Paris (1er).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la vingt-cinquième semaine du 17 au 23 juin 1950. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1950 — Recettes évaluées.	1949 — Recettes comptables.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1950		1949	
			En valeur absolue.	Pourcentage	En valeur absolue.	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.403.170	1.310.808	92.362	7,0	»	»
Bagages et consigne	28.470	27.949	521	1,9	»	»
Colis postaux, petits colis	183.570	165.131	18.439	11,2	»	»
Marchandises (détail et wagons)	3.228.530	3.519.959	»	»	291.429	8,3
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	4.843.740	5.023.847	»	»	180.107	3,6

II. — Evaluation des recettes au 23 juin 1950.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 avril 1950.	RECETTES évaluées du 1er mai au 23 juin 1950.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 23 juin 1950.	RECETTES comptables du 1er janvier au 23 juin 1949.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1950		1949	
					En valeur absolue.	Pourcentage.	En valeur absolue.	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	19.461.970	10.338.040	29.700.990	28.160.375	1.639.624	5,8	»	»
Bagages et consigne	379.843	211.050	590.893	623.815	»	»	32.922	5,3
Colis postaux, petits colis	2.939.813	1.404.880	4.344.693	4.130.538	214.155	5,2	»	»
Marchandises (détail et wagons)	54.238.233	23.640.240	77.938.478	90.416.668	»	»	12.478.190	13,8
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	77.079.853	35.594.210	112.674.063	123.331.396	»	»	10.657.333	8,6

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	7 juillet — Cours relevés après Bourse	DEVISES	10 juillet 1950 — Cours relevés avant Bourse	10 juillet 1950 — Cours cotés en Bourse	Derniers cours cotés en Bourse	7 juillet — Cours relevés après Bourse	DEVISES	10 juillet 1950 — Cours relevés avant Bourse	10 juillet 1950 — Cours cotés en Bourse
349 80	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	349 80	8072 50	.... ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8077 50
698 50	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	698 25	162 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f Djib.)	.... ..	162 60
1207 ..	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1207 50					

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ATELIERS ET CHANTIERS DE BRETAGNE

Anciens établissements de La Brosse et Fouché.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 250 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: PRAIRIE-AU-DUC, A NANTES

Registre de commerce: Nantes 146 *bis* B.

Quatrième amortissement du 15 août 1950.

MM. les possesseurs d'obligations 4 0/0 1946 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaires au quatrième amortissement prévu pour le 15 août 1950, soit 373 obligations.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort sur ces titres.

Les premier, deuxième et troisième amortissements, de même que le quatrième, ont été rachetés par la société.

BERTRAND DE MUN & Cie

Successeurs de veuve Clicquot-Ponsardin.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 400 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 12, RUE DU TEMPLE, A REIMS (MARNE)

Registre du commerce: Reims n° 1224.

Obligations 4 0/0 de 5.000 F 1945.

Cinquième amortissement du 16 août 1950.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F 1945 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat en Bourse de 170 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 16 août 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été opérés également par voie de rachat, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

USINE DES RESSORTS DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 70 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 16, RUE ANTONIN-REYNAUD, A LEVALLOIS-PERRET (SEINE)

Registre du commerce: Seine n° 274446 B.

Obligations de 5.000 F 6 0/0 1948.

Deuxième amortissement du 1er septembre 1950.

Les porteurs d'obligations de 5.000 F 6 0/0 1948 de la société Usine des ressorts du Nord sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, faculté mentionnée au prospectus d'émission, a procédé au rachat en Bourse de la quantité de titres à amortir le 1er septembre 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Le précédent amortissement ayant été réalisé par rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis antérieurement restant à rembourser.

ETABLISSEMENTS RAVAT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 92.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 136, RUE DES ALLIÉS, A SAINT-ETIENNE (LOIRE)

Registre du commerce: Saint-Etienne n° 401.

Obligations 4 1/4 0/0 1946.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/4 0/0 1946, la société a racheté et amputé sur le marché le nombre d'obligations nécessaires pour épuiser la totalité de l'annuité prévue pour le service de l'amortissement de l'emprunt au 1er juillet 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Ci-dessous les numéros des titres rachetés et amortis:

577 à 587 — 936 et 937 — 951 à 957 — 1.022 — 1.124 — 1.125 à 1.127 — 1.151 et 1.152 — 1.549 à 1.553 — 1.301 à 1.305 — 1.573 à 1.580 — 1.703 à 1.706 — 1.858 à 1.860 — 1.929 à 1.931 — 2.058 et 2.059 — 2.193 à 2.195 — 2.612 à 2.611 — 2.935 à 2.938.

Obligations 5 0/0 1930.

Nous rappelons que, suivant la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission, la société a décidé, depuis le 1er juillet 1946, le remboursement de tous les titres encore en circulation (voir *Journal officiel* du 29 mai 1946).

De ce fait, il n'existe donc plus d'obligations 5 0/0 1930.

Le conseil d'administration.

FILATURES FREMAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A LOMME-LEZ-LILLE (NORD)

R. C.: Lille 412.

MM. les obligataires sont informés qu'en raison du rachat, par la société, des 170 obligations 4 0/0 1945, amortissables à la date du 15 juillet 1950 (cinquième annuité), il ne sera procédé cette année à aucun tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été également faits par rachat en Bourse.

GRANDS MOULINS DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 15, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS

Obligations 4 0/0 (émission 1942).

Avis aux porteurs d'obligations.

MM. les porteurs d'obligations de 5.000 F 4 0/0 de la Société anonyme des grands moulins de Paris sont informés, à toutes fins utiles, que ladite société, agissant en vertu de l'autorisation qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, a procédé à des rachats en Bourse à concurrence de 380 obligations représentant la huitième annuité amortissable le 10 septembre 1950.

En conséquence, le tirage au sort annuel des obligations amortissables, qui devait avoir lieu un mois au plus tard avant la date prévue pour le remboursement des titres, se trouve purement et simplement supprimé.

Les amortissements antérieurs ont tous été réalisés par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

ETABLISSEMENTS FOURNIER-FERRIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 112 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 113, RUE FÉLIX-PYAT, MARSEILLE

R. C.: Marseille n° 18141.

Le conseil d'administration avise les porteurs d'obligations 4 0/0 1915 qu'usant de la faculté qu'il s'est réservée lors de l'émission de ces titres, 160 obligations faisant l'objet du cinquième amortissement ont été rachetées en Bourse au dessous du pair.

Les quatre premiers amortissements ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 mai 1950: page 5501, 1re colonne, 6e ligne, au lieu de: « ...obligations 4 0/0 1912 », lire: « ...obligations 6 0/0 1919 ».

SOCIETE GENERALE DE BONNETERIE

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juin 1950: page 6823, 2e colonne, au lieu de: « Obligations 5 3/4 0/0 de 5.000 F », lire: « Obligations 5 3/4 0/0 1918 de 5.000 F ».

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901

5 mai 1950. Déclaration à la préfecture de police. Le Cat-Club de Paris change son titre, qui devient **Cat-Club de Paris et des provinces françaises,** et transfère son siège social du 9, rue de l'Elysée-des-Beaux-Arts, au 16, rue des Marronniers, à Paris.

10 juin 1950. Déclaration faite à la préfecture des Basses-Alpes. **Comité départemental de la jeunesse au plein air des Basses-Alpes.** But: coordonner et faciliter, dans le cadre du département, l'action des œuvres laïques de vacances déjà existantes; favoriser la création d'œuvres nouvelles. Siège social: académie, place de l'Evêché, Digne.

12 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. **Société de tir et de préparation militaire de Bessy.** But: instruction prémilitaire; pratique du tir et des sports. Siège social: école de Bessy.

12 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Rochechouart. **Association amicale des anciens élèves et fonctionnaires de l'école primaire supérieure et du collège de Saint-Junien.** But: entretenir et resserrer les relations cordiales qui se sont établies à l'école et au collège. Siège social: collège, place A.-Roche, Saint-Junien.

14 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association amicale des anciens élèves de l'école d'agriculture d'hiver de Pontivy.** But: entretenir entre ses membres des relations amicales et poursuivre, par des voyages, des expériences et des réunions, l'étude et la vulgarisation des questions agricoles. Siège social: mairie de Pontivy.

14 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. Association israélite orthodoxe **Kehal-Yereim.** But: propagation et défense des principes de la religion juive, selon la tradition orthodoxe. Siège social: 23, rue Molière, Paris.

15 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association du mouvement familial rural du département de la Mayenne.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de la famille; respect de la moralité publique; lutte contre les fléaux sociaux; développement du sens familial par une propagande et un enseignement appropriés. Siège social: 16, rue Mazagran, Laval.

15 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des familles rurales de Pacé.** But: défense des intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: patronage de Pacé.

15 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des anciens agents du service du déminage.** But: pratiquer l'entr'aide entre ses membres. Siège social: ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, avenue du Parc-de-Passy, Paris.

16 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **La Raquette ambarésienne.** But: pratique du tennis de table. Siège social: café du Centre, rue du Général-de-Gaulle, Ambarès.

16 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Calvi. **Association de culture populaire calenzanaise.** But: séances récréatives, sports, toutes initiatives de nature à retenir et à attacher au sol natal. Siège social: rue Rapali, Calenzana.

16 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Union française des associations des combattants, combattants de la Libération et victimes des deux guerres 1914-1918 1939-1945.** But: créer un lien entre les anciens combattants et victimes de guerre. Siège social: hôtel de ville de Bouligny.

17 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association d'enseignement et d'éducation populaire et de sport pour la population de la commune de Cournon.** But: promouvoir, soutenir et favoriser toutes les œuvres d'enseignement et d'éducation populaire. Siège social: chez M. de Gouyon, à Cournon.

20 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'**Avial-Sporting-Club** modifie ses statuts et transfère son siège social du 33 au 19, quai Jules-Guesde, à Vitry-sur-Seine.

21 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Vitry-le-François. Société de pêche **La Salmonide.** But: réglementation de la pêche, réempoissonnement, répression du braconnage, protection du poisson, destruction des animaux nuisibles; supprimer, dans les lots affermés à la société, la pêche au filet et au cordeau et interdire tous moyens de pêche prohibés par la loi. Siège social: mairie de Vanault-les-Dames.

21 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Ciné-Jeune du foyer des pupilles.** But: mettre à la portée des enfants des spectacles cinématographiques destinés à les éduquer et les distraire. Siège social: 93, rue d'Esquermes, Lille.

23 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association d'éducation populaire d'Angles.** But: favoriser les œuvres d'instruction et d'éducation populaires et soutenir les œuvres venant en aide aux nécessiteux; gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: salle Jeanne-d'Arc, à Angles.

24 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement de défense des actionnaires de la S. C. E. M. I. A.** But: défense des intérêts des actionnaires de la Société de construction et d'entretien de matériel industriel et agricole (S.C.E.M.I.A.) par tous les moyens mis à la disposition des actionnaires en vertu de la loi du 24 juillet 1867 et de la législation en vigueur. Siège social: 12, rue Magellan, Paris.

26 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Syndicat d'initiative de Barfleur.** But: favoriser le tourisme dans la région et embellissement des abords de la plage. Siège social: mairie de Barfleur.

26 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Amicale sportive du Marrakech.** But: pratique des exercices physiques. Siège social: 66, cours du Médoc, Bordeaux.

27 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association familiale rurale de Bubry.** But: étude des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: salle Nicolas, à Bubry.

27 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Syndicat des chasseurs et propriétaires de Mont-de-Laval et des environs.** But: défense des intérêts agricoles et cynégétiques de ses membres. Siège social: mairie de Mont-de-Laval.

29 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association départementale des déportés, internés et familles de disparus des Bouches-du-Rhône.** But: défense de la mémoire des déportés et internés non revenus; aide et secours moral et matériel aux ex-déportés, ex-internés et ayants cause victimes de l'oppression. Siège social: 23, boulevard Dugommier, à Marseille.

29 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'autoconstruction familiale.** But: aider ses membres à l'édification, par leurs propres moyens, de leurs maisons d'habitation. Siège social: foyer municipal, boulevard Henri-Sellier, Suresnes.

29 juin 1950. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Association du Logis de Blérancourt.** But: réorganiser le service d'accueil et de séjour du Logis de Blérancourt. Siège social: au Logis, à Blérancourt.

1er juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale des anciens coureurs et amis du cyclisme du bassin minier et des environs.** But: organiser de petites courses de quartiers des vétérans et amis du vélo; développer le goût du cyclisme; créer des liens d'amitié et d'entr'aide entre les anciens coureurs. Siège social: café du Cinéma, aux Georgets, Sanvignes-les-Mines.

4 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Etrier de Bigorre.** But: pratique de l'équitation. Siège social: hôtel Moderne, Tarbes.

5 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association des amis du centre éducatif et professionnel de Han-sur-Seille.** But: faciliter le reclassement et la réadaptation à la vie sociale des mineures du centre. Siège social: hôtel de la préfecture, Nancy.

5 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des directeurs d'agences Hachette et assimilés.** But: défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social: 66, rue de Rivoli, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.